

MEMORIAL

**Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg**

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2464**15 novembre 2010****SOMMAIRE**

9 Realestates S.A.	118262	Sports-Loisirs Scheedgen	118266
Aberdeen Germany S S.à r.l.	118263	SREI (Retail Europe) S.à r.l.	118226
Active Consulting for Technical Equip- ment S.à r.l.	118263	Stefano S.A.	118234
Advent Calgary (Luxembourg) Holding S.à r.l.	118236	STELIOR - LUXEMBOURG, Centre inter- national d'information, de recherche et d'études sur les troubles du métabolisme	118269
Afin (Holding) S.A.	118265	Sutter International Group S.C.A.	118235
Alinter S.A.	118265	Sycamore Luxembourg S.A.	118235
Allianz Global Investors Opportunities ..	118264	Tangaroa S.A.	118250
Almafin S.A.	118265	Technique Dentaire Luxembourgeoise ..	118236
Alu Holdings S.à r.l.	118264	Teckel S.A.	118248
Amtex Corporation S.A.	118265	Theia Company S.A.	118236
Amundi Interinvest	118269	Tishman Speyer Lumiere Holdings II S.à r.l.	118234
Andalar Invest S.A.	118269	Tishman Speyer Lumiere Holdings I S.à r.l.	118226
Andalar Invest S.A.	118272	Trank Holding S.A.	118248
Azimuth International S.à r.l.	118251	TR & Associés	118248
Caves Wengler S.A.	118264	T.R. Engineering S.A.	118236
Clairvot S.A.	118250	TR S.A.	118248
emb S.à r.l.	118262	UL Holdings S.A.	118249
Erste ZBI Opportunity Real Estate Fund ONE - Holding S.à R.L.	118272	Universal Group for Industry and Finance S.A., SPF	118248
Fidji Luxembourg (BC2)	118272	UVB Universal-Bau S.à r.l.	118249
GDF SUEZ RE S.A.	118249	Valebene S.A.	118249
hilco-lux S.A.	118263	Value Strategy Fund	118251
Insutrel S.A.	118249	Value Strategy Fund	118251
Jobexpress International S.A.	118258	Venture & Capital Holding Inc.	118257
la feronnerie	118263	Venture & Capital Holding Inc.	118258
La Marne Immobilière SA	118257	Vetrelli S.A.	118261
Lynch Invest S.A.	118261	Weisgerber & Cie	118261
Molberg Investment S.A.	118236	Wenelina S.A.	118262
Nordcap S.à r.l.	118227	Zee S.A.	118262
Peroni International S.A.	118235		
Pet Club Finance S.à r.l. SICAR	118258		
Sodefif S.A., SPF	118226		

Sodefi S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 52.389.

Les comptes annuels au 30 juin 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUPAR
10, Boulevard Royal
L-2449 Luxembourg
Signatures

Référence de publication: 2010134511/13.

(100152996) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2010.

SREI (Retail Europe) S.à r.l., Société à responsabilité limitée (en liquidation).

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.
R.C.S. Luxembourg B 97.352.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010134512/10.

(100153132) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2010.

Tishman Speyer Lumiere Holdings I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.022.725,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 114.242.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'associé unique en date du 30 septembre 2010 que la personne suivante a démissionné avec effet immédiat de ses fonctions de gérant de catégorie A de la Société:

- Monsieur Gilles Bonnier, né le 9 décembre 1967, à Paris, France, avec adresse professionnelle au 61, Aldwych, WC2B 4AE, Londres, Royaume-Uni.

Il résulte également desdites résolutions que la personne suivante a été nommée avec effet immédiat à la fonction de gérant de catégorie A de la Société, pour une durée indéterminée:

- Monsieur Florian Reiff, né le 27 octobre 1970 à Stuttgart, Allemagne, avec adresse professionnelle au MesseTurm, 41. OG, Francfort-sur-le-Main, D-60308, Allemagne.

Le Conseil de gérance de la Société se compose, depuis le 30 septembre 2010, comme suit:

Gérants de catégorie A:

- Monsieur Florian Reiff, prénommé,
- Monsieur Paul Anthony Galiano, né le 9 mars 1965 à New-York, Etats-Unis d'Amérique, avec adresse professionnelle au 210, Navajo Court, Morganville, NJ 07751, Etats-Unis d'Amérique,
- Monsieur Jerry I Speyer, né le 23 juin 1940 au Wisconsin, Etats-Unis d'Amérique, avec professionnelle adresse au 176, East 72nd Street, New-York, NY 10021, Etats-Unis d'Amérique,
- Madame Katherine Farley, née le 12 octobre 1949 à New-York, Etats-Unis d'Amérique, avec adresse professionnelle au 176, East 72nd Street, New-York, NY 10021, Etats-Unis d'Amérique,
- Monsieur Robert J. Speyer, né le 11 octobre 1969 à New-York, Etats-Unis d'Amérique, avec adresse professionnelle au 265, East 66th Street, New-York, Etats-Unis d'Amérique,
- Monsieur Michael Philip Maurice Spies, né le 4 septembre 1957 à Boston, Massachusetts, Etats-Unis d'Amérique, avec adresse professionnelle au 61 Aldwych, WC2B 4AE, Londres, Royaume-Uni.

Gérants de catégorie B:

- Madame Joséphine Andonissamy, née le 27 février 1973 à Pondichery, Inde, avec adresse professionnelle au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg;

- Madame Vinessa Sweeney, née le 15 novembre 1979 à Chester, Royaume-Uni, avec adresse professionnelle au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg; et

- Monsieur Nicolas Veyer, né le 1^{er} septembre 1973 à Lille, France, avec adresse professionnelle au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 11 octobre 2010.

Pour extrait conforme

ATOZ SA

Aerogolf Center - Bloc B

1, Heienhaff

L-1736 Sennigerberg

Signature

Référence de publication: 2010136213/45.

(100155271) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2010.

Nordcap S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 70, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 155.881.

—
STATUTES

In the year two thousand ten, on the 24th day of September.

Before Maître Roger Arrensdorff, notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

NORDCAP LIMITED, a company incorporated under the laws of the United Kingdom and having its registered office at Gough Square, 3rd Floor, EC4A 3DW2 London, United Kingdom, and registered at the Registrar of Companies for England and Wales under number 06860719,

here represented by Mr. Vivian Walry, Attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on September 22, 2010.

The said proxy, after having been signed *ne varietur* by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration. Such appearing party, represented as stated here-above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*), which is hereby incorporated:

1. Name. There is formed a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*) under the name Nordcap S.à.r.l. (the Company), which will be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), as well as by the present articles of association (the Articles).

2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the single manager, or as the case may be, by the board of managers of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the single manager, or as the case may be, the board of managers of the Company. Where the single manager or the board of managers of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

3. Object.

3.1. The object of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, manage-

ment and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

3.2. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly favour or relate to its object.

3.3. The company may carry out any consulting activities such as planning, design of networks and data centers in the real estate and telecommunications sectors, as well as any commercial or industrial activities and/or services in direct and/or indirect relation thereto.

3.4. The object of the Company may also be the purchase, the sell, the importation, the exportation, the distribution, the commercialization, the customers services, the reparation, the storage, and generally the trade of transportation and telecom assets for the purpose of the short rentals and long term leases.

3.5. The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies and/or to any other company. It may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any other company and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other company or person.

3.6. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited period of time.

4.2. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the shareholders.

5. Capital.

5.1. The Company's corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) represented by one hundred (100) shares in registered form with a par value of one hundred and twenty-five euro (EUR 125) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the single shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

6. Shares.

6.1. Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

6.2. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.3. Shares are freely transferable among shareholders or, if there is no more than one shareholder, to third parties.

In case of plurality of shareholders, the transfer of shares to non-shareholders is subject to the prior approval of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the share capital of the Company.

A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the civil code.

For all other matters, reference is being made to articles 189 and 190 of the Law.

6.4. A shareholders' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each shareholder who so requests.

7. Board of managers.

7.1. The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders which sets the term of their office. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholder(s).

7.2. The managers may be dismissed ad nutum.

8. Powers of the board of managers.

8.1. All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the single manager or, if the Company is managed by more than one manager, the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

8.2. Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, either shareholders or not, by the manager, or if there are more than one manager, by any manager of the Company.

9. Procedure.

9.1. The board of managers shall meet as often as the Company's interests so requires or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.

9.2. Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.

9.3. No such convening notice is required if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company.

9.4. Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing another manager as his proxy.

9.5. The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the board of managers are validly taken by the majority of the votes cast. The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present or represented at the meeting.

9.6. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

9.7. Circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

10. Representation.

10.1. The Company shall be bound towards third parties in all matters by the signature of the single manager, or, in case the Company is managed by a board of managers, by the single signature of any manager of the Company.

10.2. The Company shall furthermore be bound towards third parties by the joint or single signature of any person to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2. of these Articles and within the limits of such power.

11. Liability of the managers. The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

12. Powers and Voting rights.

12.1. The single shareholder assumes all powers conferred by the Law to the general meeting of shareholders.

12.2. Each shareholder has voting rights commensurate to its shareholding.

12.3. Each shareholder may appoint any person or entity as his attorney pursuant to a written proxy given by letter, telegram, telex, facsimile or e-mail, to represent him at the general meetings of shareholders.

13. Form - Quorum - Majority.

13.1. If there are not more than twenty-five shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by circular resolution, the text of which shall be sent to all the shareholders in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail. The shareholders shall cast their vote by signing the circular resolution. The signatures of the shareholders may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

13.2. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

13.3. However, resolutions to alter the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital.

14. Accounting year.

14.1. The accounting year of the Company shall begin on the first of January of each year and end on the thirty-first December of each year.

14.2. Each year, with reference to the end of the Company's accounting year, the Company's accounts are established and the manager or, in case there is a plurality of managers, the board of managers shall prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

14.3. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

15. Allocation of profits.

15.1. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to the statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

15.2. The general meeting of shareholders has discretionary power to dispose of the surplus. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend or transfer it to the reserve or carry it forward.

16. Dissolution - Liquidation.

16.1. In the event of dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be shareholders, appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the shareholder (s) or by law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realisation of the assets and payments of the liabilities of the Company.

16.2. The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the shareholder or, in the case of a plurality of shareholders, the shareholders in proportion to the shares held by each shareholder in the Company.

17. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of this deed and shall end on 31 December 2011.

Subscription - Payment

Thereupon, NORDCAP LIMITED, prenamed, declares to have subscribed to the whole share capital of the Company and to have fully paid up all one hundred (100) shares by contribution in cash, so that the amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Estimate

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately seven hundred and fifty euro (EUR 750).

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder, representing the entirety of the subscribed share capital has passed the following resolutions:

1. The following person is appointed as manager of the Company for an indefinite period:

- Mr. Andrzej Bińkowski, investment manager, residing at Skorochood Majewskiego 9 m 2402, 02-104 Warsaw, Poland.

The registered office of the Company is set at 70 route d'Esch, L-1470 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mil dix, le vingt-quatre septembre.

Par-devant Maître Roger Arrensdorff, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains.

A COMPARU:

NORDCAP LIMITED, une société de droit britannique ayant son siège social à Gough Square, 3rd Floor, EC4A 3DW2 London, Royaume-Unis, et enregistrée auprès du Registrar of Companies for England and Wales sous le numéro 06860719,

ici représentée par Maître Vivian Walry, avocat, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 22 septembre 2010.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles. Laquelle comparante, ès-qualité qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

1. Dénomination. Il est établi une société à responsabilité limitée sous la dénomination Nordcap S.à.r.l. (la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi) et par les présents statuts (les Statuts).

2. Siège social.

2.1. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Lorsque le gérant unique ou le conseil de gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui restera une société luxembourgeoise.

3. Objet social.

3.1. La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles ainsi que tous transferts de propriété mobiliers ou immobiliers, qui directement ou indirectement favorisent la réalisation de son objet social ou s'y rapportent de manière directe ou indirecte.

3.3. La société pourra avoir une activité de conseil tel que le planning, dessins de réseaux et de centres de données dans les secteurs de l'immobilier et/ou des télécommunications, ainsi que toutes les activités commerciales, industrielles et/ou services qui s'y rapportent de manière directe ou indirecte.

3.4. La société pourra, en outre, avoir une activité d'achat, vente, importation, exportation, distribution, commercialisation, service après-vente, réparation, le stockage et le commerce en général de bien de transports et de télécommunication.

3.5. La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission d'actions et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations ou de valeurs, à ses filiales, sociétés affiliées et/ou à toute autre société. Elle peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toute autre société ou personne.

3.6. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de change, de taux d'intérêt et autres risques.

4. Durée.

4.1. La Société est constituée pour une durée illimitée.

4.2. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

5. Capital.

5.1. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500), représenté par cent (100) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

6. Parts sociales.

6.1. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.2. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.3. Les parts sociales sont librement transmissibles entre associés et, en cas d'associé unique, à des tiers.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales à des non-associés n'est possible qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle ait été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec les dispositions de l'article 1690 du code civil.

Pour toutes autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

6.4. Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi où il pourra être consulté par chaque associé.

7. Conseil de gérance.

7.1. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, lesquels ne sont pas nécessairement des associés et qui seront nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés laquelle fixe la durée de leur mandat.

7.2. Les gérants sont révocables ad nutum.

8. Pouvoirs du conseil de gérance.

8.1. Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social.

8.2. Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par tout gérant.

9. Procédure.

9.1. Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

9.2. Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance.

9.3. La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque gérant de la Société donné par écrit soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique.

9.4. Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

9.5. Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des gérants est présente ou représentée. Les décisions du conseil de gérance sont prises valablement à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

9.6. Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

9.7. Les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou télécopie.

10. Représentation.

10.1. La Société sera engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers par la seule signature du gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, par la seule signature de l'un des gérants de la Société.

10.2. La Société sera en outre engagée, vis-à-vis des tiers par les signatures conjointes ou la signature unique de toutes personnes à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2. des Statuts.

11. Responsabilités des gérants. Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

12. Pouvoirs et Droits de vote.

12.1. L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi à l'assemblée générale des associés.

12.2. Chaque associé possède des droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales détenues par lui.

12.3. Tout associé pourra se faire représenter aux assemblées générales des associés de la Société en désignant par écrit, soit par lettre, télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique une autre personne comme mandataire.

13. Forme - Quorum - Majorité.

13.1. Lorsque le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire dont le texte sera envoyé à chaque associé par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique. Les associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou téléfax.

13.2. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

13.3. Toutefois, les résolutions prises pour la modification des Statuts ou pour la dissolution et la liquidation de la Société seront prises à la majorité des voix des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

14. Exercice social.

14.1. L'exercice social commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre.

14.2. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont arrêtés et le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

14.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

15. Affectation des bénéfices.

15.1. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Il sera prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

15.2. L'assemblée générale des associés décidera discrétionnairement de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel. Elle pourra en particulier attribuer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à la réserve ou le reporter.

16. Dissolution - Liquidation.

16.1. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution du (ou des) gérant(s) ou par la loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera attribué à l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux dans la Société.

17. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la loi.

Disposition transitoire

La première année sociale débutera à la date du présent acte et se terminera au 31 décembre 2011.

Souscription - Libération

NORDCAP LIMITED déclare avoir souscrit à l'entière du capital social de la Société et d'avoir entièrement libéré les cent (100) parts sociales par versement en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ sept cent cinquante euros (EUR 750).

Décision de l'associé unique

Et aussitôt, l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

1. La personne suivante est nommée comme gérant de la Société pour une durée indéterminée:

- Mr. Andrzej Bińkowski, investment manager, demeurant à Skorochoch Majewskiego 9 m 2402, 02-104 Warsawie, Pologne.

2. Le siège social de la Société est établi à 70, route d'Esch, L-1470 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, le comparant a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: WALRY, ARRENSDORFF.

Enregistré à Remich, le 4 octobre 2010. REM 2010 / 1309. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Mondorf-les-Bains, le 8 octobre 2010.

Référence de publication: 2010134106/374.

(100153136) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2010.

Stefano S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4412 Belvaux, 24, rue des Alliés.

R.C.S. Luxembourg B 100.235.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Alex WEBER

Notaire

Référence de publication: 2010134513/11.

(100152862) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2010.

Tishman Speyer Lumiere Holdings II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 421.200,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 114.241.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'associé unique en date du 30 septembre 2010 que la personne suivante a démissionné avec effet immédiat de ses fonctions de gérant de catégorie A de la Société:

- Monsieur Gilles Bonnier, né le 9 décembre 1967, à Paris, France, avec adresse professionnelle au 61, Aidwych, WC2B 4AE, Londres, Royaume-Uni.

Il résulte également desdites résolutions que la personne suivante a été nommée avec effet immédiat à la fonction de gérant de catégorie A de la Société, pour une durée indéterminée:

- Monsieur Florian Reiff, né le 27 octobre 1970 à Stuttgart, Allemagne, avec adresse professionnelle au MesseTurm, 41. OG, Francfort-sur-le-Main, D-60308, Allemagne.

Le Conseil de gérance de la Société se compose, depuis le 30 septembre 2010, comme suit:

Gérants de catégorie A:

- Monsieur Florian Reiff, prénommé,

- Monsieur Paul Anthony Galiano, né le 9 mars 1965 à New-York, Etats-Unis d'Amérique, avec adresse professionnelle au 210, Navajo Court, Morganville, NJ 07751, Etats-Unis d'Amérique,

- Monsieur Jerry I Speyer, né le 23 juin 1940 au Wisconsin, Etats-Unis d'Amérique, avec professionnelle adresse au 176, East 72nd Street, New-York, NY 10021, Etats-Unis d'Amérique,

- Madame Katherine Farley, née le 12 octobre 1949 à New-York, Etats-Unis d'Amérique, avec adresse professionnelle au 176, East 72nd Street, New-York, NY 10021, Etats-Unis d'Amérique,

- Monsieur Robert J. Speyer, né le 11 octobre 1969 à New-York, Etats-Unis d'Amérique, avec adresse professionnelle au 265, East 66th Street, New-York, Etats-Unis d'Amérique,

- Monsieur Michael Philip Maurice Spies, né le 4 septembre 1957 à Boston, Massachusetts, Etats-Unis d'Amérique, avec adresse professionnelle au 61 Aldwych, WC2B 4AE, Londres, Royaume-Uni.

Gérants de catégorie B:

- Madame Joséphine Andonissamy, née le 27 février 1973 à Pondichery, Inde, avec adresse professionnelle au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg;

- Madame Vinessa Sweeney, née le 15 novembre 1979 à Chester, Royaume-Uni, avec adresse professionnelle au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg; et

- Monsieur Nicolas Veyer, né le 1^{er} septembre 1973 à Lille, France, avec adresse professionnelle au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 11 octobre 2010.

Pour extrait conforme

ATOZ SA

Aerogolf Center - Bloc B

1, Heienhaff

...

Signature

Référence de publication: 2010136214/45.

(100155272) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2010.

Sutter International Group S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 85.518.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010134514/10.

(100153501) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2010.

Sycamore Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 117.449.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010134515/11.

(100152991) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2010.

Peroni International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 65.318.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue à Luxembourg en date du 06 octobre 2010

Il résulte dudit procès-verbal:

1. Adoptant les conclusions du rapport du commissaire-vérificateur l'assemblée approuve les comptes de la liquidation et donne décharge pleine et entière, sans réserves ni restrictions, au liquidateur la société BENOY KARTHEISER MANAGEMENT SARL ayant son siège à Luxembourg de sa gestion de liquidateur de la société, ainsi qu'au commissaire-vérificateur la société FBK AUDIT SARL ayant son siège à Luxembourg.

2. Tous les documents et les livres de la société seront déposés et conservés pendant une période de cinq ans au 45-47, route d'Arlon, à L-1140 Luxembourg.

3. L'assemblée prononce la clôture de la liquidation et constate que la société PERONI INTERNATIONAL S.A. a définitivement cessé d'exister.

Luxembourg, le 06 octobre 2010.

Pour la société

Référence de publication: 2010134790/20.

(100153700) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2010.

T.R. Engineering S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1456 Luxembourg, 86-88, rue de l'Égalité.

R.C.S. Luxembourg B 62.437.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010134516/10.

(100153015) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2010.

**Theia Company S.A., Société Anonyme,
(anc. Molberg Investment S.A.).**

Siège social: L-2613 Luxembourg, 1, place du Théâtre.

R.C.S. Luxembourg B 139.922.

Le Bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010134519/11.

(100153094) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2010.

Technique Dentaire Luxembourgeoise, Société Anonyme.

Siège social: L-9647 Doncols, 100, Duerfstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 40.077.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bertrange, le 07.10.2010.

Fiduciaire S.à.r.l.

CabexcO

Signature

Référence de publication: 2010134517/13.

(100153098) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2010.

Advent Calgary (Luxembourg) Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 155.902.

STATUTES

In the year two thousand and ten, on the twenty-ninth of September.

Before the undersigned, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

“Advent Calgary (Cayman) Limited Partnership”, an exempted limited partnership formed and existing under the laws of the Cayman Islands, registered with the Registrar of Exempted Limited Partnerships under number MC-245954 and whose registered address is at c/o Maples Corporate Services Limited, PO Box 309, South Church Street, George Town, Grand Cayman KYL-1104,

here represented by Mrs Linda HARROCH, maître en droit, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Boston, on 28 September 2010.

Said proxy, initialled ne varietur by the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, acting in his hereabove stated capacities, has required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited company (société à responsabilité limitée) which he declares organized and the articles of incorporation of which shall be as follows:

1. Corporate Form and Name. This document constitutes the articles of incorporation (the "Articles") of "Advent Calgary (Luxembourg) Holding S.à r.l." (the "Company"), a private limited company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg including the law of 10 August 1915 on commercial companies as amended from time to time (the "1915 Law").

2. Registered Office.

2.1 The registered office of the Company (the "Registered Office") is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

2.2 The Registered Office may be transferred:

2.2.1 to any other place within the same municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by:

(a) the Sole Manager (as defined in Article 8.2) if the Company has at the time a Sole Manager; or

(b) the Board of Managers (as defined in Article 8.3) if the Company has at the time a Board of Managers; or

2.2.2 to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg (whether or not in the same municipality) by a resolution of the shareholders of the Company (a "Shareholders' Resolution") passed in accordance with these Articles - including Article 13.4 - and the laws from time to time of the Grand Duchy of Luxembourg including the 1915 Law ("Luxembourg Law").

2.3 Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic, social or otherwise, which would prevent normal activity at the Registered Office, the Registered Office may be temporarily transferred abroad until such time as the situation becomes normalised; such temporary measures will not have any effect on the Company's nationality and the Company will, notwithstanding this temporary transfer of the Registered Office, remain a Luxembourg company. The decision as to the transfer abroad of the Registered Office will be made by the Sole Manager or the Board of Managers as appropriate.

2.4 The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

3. Objects. The objects of the Company are:

3.1 to act as an investment holding company and to co-ordinate the business of any corporate bodies in which the Company is for the time being directly or indirectly interested, and to acquire (whether by original subscription, tender, purchase, exchange or otherwise) the whole of or any part of the stock, shares, debentures, debenture stocks, bonds and other securities issued or guaranteed by any person and any other asset of any kind and to hold the same as investments, and to sell, exchange and dispose of the same;

3.2 to purchase, take on lease, exchange, hire and otherwise acquire any real or personal property and any right or privilege over or in respect of it;

3.3 to hold any shares, debentures and other securities so acquired; to improve, manage, develop, sell, exchange, lease, mortgage, dispose of, grant options over, turn to account and otherwise deal with all or any part of the property and rights of the Company;

3.4 to carry on any trade or business whatsoever and to acquire, undertake and carry on the whole or any part of the business, property and/or liabilities of any person carrying on any business;

3.5 to invest and deal with the Company's money and funds in any way the Sole Manager or the Board of Managers (as appropriate) think fit and to lend money and give credit in each case to any person with or without security;

3.6 to borrow, raise and secure the payment of money in any way the Sole Manager or the Board of Managers (as appropriate) think fit, including by the issue (to the extent permitted by Luxembourg Law) of debentures and other securities or instruments, perpetual or otherwise, convertible or not, whether or not charged on all or any of the Company's property (present and future) or its uncalled capital, and to purchase, redeem, convert and pay off those securities;

3.7 to acquire an interest in, amalgamate, merge, consolidate with and enter into partnership or any arrangement for the sharing of profits, union of interests, co-operation, joint venture, reciprocal concession or otherwise with any person, including any employees of the Company;

3.8 to enter into any guarantee or contract of indemnity or suretyship, and to provide security, including the guarantee and provision of security for the performance of the obligations of and the payment of any money (including capital, principal, premiums, dividends, interest, commissions, charges, discount and any related costs or expenses whether on shares or other securities) by any person including any body corporate in which the Company has a direct or indirect interest or any person which is for the time being a member or otherwise has a direct or indirect interest in the Company or is associated with the Company in any business or venture, with or without the Company receiving any consideration or advantage (whether direct or indirect), and whether by personal covenant or mortgage, charge or lien over all or part of the Company's undertaking, property, assets or uncalled capital (present and future) or by other means; for the purposes of this Article 3.8 "guarantee" includes any obligation, however described, to pay, satisfy, provide funds for the payment or satisfaction of (including by advance of money, purchase of or subscription for shares or other securities and

purchase of assets or services), indemnify and keep indemnified against the consequences of default in the payment of, or otherwise be responsible for, any indebtedness of any other person;

3.9 to do all or any of the things provided in any paragraph of this Article 3 (a) in any part of the world; (b) as principal, agent, contractor, trustee or otherwise; (c) by or through trustees, agents, sub-contractors or otherwise; and (d) alone or with another person or persons;

3.10 to do all things (including entering into, performing and delivering contracts, deeds, agreements and arrangements with or in favor of any person) that are in the opinion of the Sole Manager or the Board of Managers (as appropriate) incidental or conducive to the attainment of all or any of the Company's objects, or the exercise of all or any of its powers;

PROVIDED ALWAYS that the Company will not enter into any transaction which would constitute a regulated activity of the financial sector or require a business license under Luxembourg Law without due authorisation under Luxembourg Law.

4. Duration. The Company is established for an unlimited duration.

5. Share Capital.

5.1 The Company's share capital is set at forty thousand Canadian Dollars (CAD 40,000.-) represented by forty thousand (40,000) shares of one Canadian Dollar (CAD 1.-) each, divided into (i) four thousand (4,000) ordinary shares of class A (the "Class A Shares"); (ii) four thousand (4,000) ordinary shares of class B (the "Class B Shares"), (iii) four thousand (4,000) ordinary shares of class C (the "Class C Shares"), (iv) four thousand (4,000) ordinary shares of class D (the "Class D Shares"), (v) four thousand (4,000) ordinary shares of class E (the "Class E Shares"), (vi) four thousand (4,000) ordinary shares of class F (the "Class F Shares"), (vii) four thousand (4,000) ordinary shares of class G (the "Class G Shares"), (viii) four thousand (4,000) ordinary shares of class H (the "Class H Shares"), (ix) four thousand (4,000) ordinary shares of class I (the "Class I Shares") and (x) four thousand (4,000) ordinary shares of class J (the "Class J Shares" and all together referred to as the "Shares"), each having such rights and obligations as set out in these Articles. In these Articles, "Shareholders" means the holders at the relevant time of the Shares and "Shareholder" shall be construed accordingly.

5.2 The Company may establish a share premium account (the "Share Premium Account") into which any premium paid on any Share is to be transferred. Decisions as to the use of the Share Premium Account are to be taken by the Shareholder(s) subject to the 1915 Law and these Articles.

5.3 The Company may, without limitation, accept equity or other contributions without issuing Shares or other securities in consideration for the contribution and may credit the contributions to one or more accounts. Decisions as to the use of any such accounts are to be taken by the Shareholder(s) subject to the 1915 Law and these Articles. For the avoidance of doubt, any such decision need not allocate any amount contributed to the contributor.

5.4 The share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the Shareholders adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

5.5 The share capital of the Company may be reduced through the cancellation of Shares (except from the Class A Shares) including by the cancellation of one or more entire Classes of Shares through the repurchase and cancellation of all the Shares in issue in such Class(es). In the case of repurchases and cancellations of classes of Shares such cancellations and repurchases of Shares shall be made in the reverse alphabetical order (starting with Class J).

5.6 The company may redeem its own Shares subject to the conditions of the applicable law and in the following order of priority: (i) no class B shares may be redeemed if the Company has at the time of the redemption any class C shares outstanding, (ii) no class C shares may be redeemed if the Company has at the time of the redemption any class D shares outstanding, (iii) no class D shares may be redeemed if the Company has at the time of the redemption any class E shares outstanding, (iv) no class E shares may be redeemed if the Company has at the time of the redemption any class F shares outstanding, (v) no class F shares may be redeemed if the Company has at the time of the redemption any class G shares outstanding, (vi) no class G shares may be redeemed if the Company has at the time of the redemption any class H shares outstanding, (vii) no class H shares may be redeemed if the Company has at the time of the redemption any class I shares outstanding, (viii) no class I shares may be redeemed if the Company has at the time of the redemption any class J shares outstanding.

5.7 In the event of a reduction of share capital through the repurchase and the cancellation of a Class of Shares (in the order provided for in article 6.3), such Class of Shares gives right to the holders thereof pro rata to their holding in such class to the Available Amount (with the limitation however to the Total Cancellation Amount as determined by the general meeting of shareholders) and the holders of Shares of the repurchased and cancelled Class of Shares shall receive from the Company an amount equal to the Cancellation Value Per Share for each Share of the relevant Class held by them and cancelled.

5.7.1 The Cancellation Value Per Share shall be calculated by dividing the Total Cancellation Amount by the number of Shares in issue in the Class of Shares to be repurchased and cancelled.

5.7.2 The Total Cancellation Amount shall be an amount determined by the board of managers and approved by the general meeting of the shareholders on the basis of the relevant Interim Accounts. The Total Cancellation Amount for each of the Classes J, I, H, G, F, E, D, C and B shall be the Available Amount of the relevant Class at the time of the cancellation of the relevant class unless otherwise resolved by the general meeting of the shareholders in the manner

provided for an amendment of the Articles provided however that the Total Cancellation Amount shall never be higher than such Available Amount.

5.7.3 Upon the repurchase and cancellation of the Shares of the relevant Class, the Cancellation Value Per Share will become due and payable by the Company.

6. Indivisibility of Shares.

6.1 Each Share is indivisible.

6.2 A Share may be registered in the name of more than one person provided that all holders of a Share notify the Company in writing as to which of them is to be regarded as their representative; the Company will deal with that representative as if it were the sole Shareholder in respect of that Share including for the purposes of voting, dividend and other payment rights.

7. Transfer of Shares.

7.1 During such time as the Company has only one Shareholder, the Shares will be freely transferable.

7.2 During such time as the Company has more than one Shareholder:

7.2.1 Shares may not be transferred other than by reason of death to persons other than Shareholders unless Shareholders holding at least three quarters of the Shares have agreed to the transfer in general meeting;

7.2.2 Shares may not be transmitted by reason of death to persons other than Shareholders unless Shareholders holding at least three quarters of the Shares held by the survivors have agreed to the transfer or in the circumstances envisaged by article 189 of the 1915 Law;

7.2.3 The transfer of Shares is subject to the provisions of articles 189 and 190 of the 1915 Law.

8. Management.

8.1 The Company will be managed by one or more managers ("Managers") who shall be appointed by a Shareholders' Resolution passed in accordance with Luxembourg Law and these Articles.

8.2 If the Company has at the relevant time only one Manager, he is referred to in these Articles as a "Sole Manager".

8.3 If the Company has from time to time more than one Manager, they will constitute a board of managers or conseil de gérance (the "Board of Managers").

8.4 A Manager may be removed at any time for any legitimate reason by a Shareholders' Resolution passed in accordance with Luxembourg Law and these Articles.

9. Powers of the Managers. The Sole Manager, when the Company has only one Manager, and at all other times the Board of Managers, may take all or any action, which is necessary or useful to realise any of the objects of the Company, with the exception of those reserved by Luxembourg Law or these Articles to be decided upon by the Shareholders.

10. Representation. Subject as provided by Luxembourg Law and these Articles, the following are authorised to represent and/or bind the Company:

10.1 if the Company has a Sole Manager, the Sole Manager;

10.2 if the Company has more than one Manager, any two Managers;

10.3 any person to whom such power has been delegated in accordance with Article 11.

11. Agent of the Managers. The Sole Manager or, if the Company has more than one Manager, any manager may delegate any of their powers for specific tasks to one or more ad hoc agents and will determine any such agent's powers and responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of its agency.

12. Board Meetings.

12.1 Meetings of the Board of Managers ("Board Meetings") may be convened by any Manager. The Board of Managers shall appoint a chairman.

12.2 The Board of Managers may validly debate and take decisions at a Board Meeting without complying with all or any of the convening requirements and formalities if all the Managers have waived the relevant convening requirements and formalities either in writing or, at the relevant Board Meeting, in person or by an authorized representative.

12.3 A Manager may appoint any other Manager (but not any other person) to act as his representative (a "Manager's Representative") at a Board Meeting to attend, deliberate, vote and perform all his functions on his behalf at that Board Meeting. A Manager can act as representative for more than one other Manager at a Board Meeting provided that (without prejudice to any quorum requirements) at least two Managers are physically present at a Board Meeting held in person or participate in person in a Board Meeting held under Article 12.5.

12.4 The Board of Managers can only validly debate and take decisions if a majority of the Managers are present or represented. Decisions of the Board of Managers shall be adopted by a simple majority.

12.5 A Manager or his Manager's Representative may validly participate in a Board Meeting through the medium of conference telephone, video conference or similar form of communications equipment (initiated from Luxembourg) provided that all persons participating in the meeting are able to hear and speak to each other throughout the meeting.

A person participating in this way is deemed to be present in person at the meeting and shall be counted in the quorum and entitled to vote. Subject to Luxembourg Law, all business transacted in this way by the Managers shall, for the purposes of these Articles, be deemed to be validly and effectively transacted at a Board Meeting, notwithstanding that fewer than the number of directors (or their representatives) required to constitute a quorum are physically present in the same place.

12.6 A resolution in writing signed by all the Managers (or in relation to any Manager, his Manager's Representative) shall be as valid and effective if it had been passed at a Board Meeting duly convened and held and may consist of one or several documents in the like form each signed by or on behalf of one or more of the Managers concerned. For the avoidance of doubt, written resolution shall be avoided in case the Company has to decide any important or strategic decisions.

12.7 The minutes of a Board Meeting shall be signed by and extracts of the minutes of a Board Meeting may be certified by any Manager present at the Meeting.

13. Shareholders' Resolutions.

13.1 Each Shareholder shall have one vote for every Share of which he is the holder.

13.2 Subject as provided in Articles 13.3, 13.4 and 13.5, Shareholders' Resolutions are only valid if they are passed by Shareholders holding more than half of the Shares, provided that if that figure is not reached at the first meeting or first written consultations, the Shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter and the resolution may be passed by a majority of the votes cast, irrespective of the number of Shares represented.

13.3 Shareholders may not change the nationality of the Company or oblige any of the Shareholders to increase their participation in the Company otherwise than by unanimous vote of the Shareholders.

13.4 Subject as provided in Article 13.3, any resolution to change these Articles (including a change to the Registered Office), subject to any provision of the contrary, needs to be passed by a majority in number of the Shareholders representing three quarters of the Shares.

13.5 A resolution to determine the method of liquidating the Company and/or to appoint the liquidators needs to be passed by at least half of the Shareholders representing three quarters of the Shares.

13.6 A meeting of shareholders may validly debate and take decisions without complying with all or any of the convening requirements and formalities if all the Shareholders have waived the relevant convening requirements and formalities either in writing or, at the relevant Shareholders' Meeting, in person or by an authorised representative.

13.7 A Shareholder may be represented at a Shareholders' meeting by appointing in writing (or by fax or e-mail or any similar means) a proxy or attorney who need not be a Shareholder.

13.8 If at the time the Company has no more than twenty-five Shareholders, Shareholders' Resolutions may be passed by written vote of Shareholders rather than at a meeting of Shareholders provided that each Shareholder receives the precise wording of the text of the resolutions or decisions to be adopted and gives his vote in writing.

14. Business Year.

14.1 The Company's financial year starts on 1st January and ends on the 31st December of each year.

15. Distributions on Shares.

15.1 From the net profits of the Company determined in accordance with Luxembourg Law, five per cent shall be deducted and allocated to a legal reserve fund. That deduction will cease to be mandatory when the amount of the legal reserve fund reaches one tenth of the Company's nominal capital.

15.2 Subject to the provisions of Luxembourg Law and the Articles, the Company may by resolution of the Shareholders declare dividends in accordance with the respective rights of the Shareholders.

15.3 The Sole Manager or the Board of Managers as appropriate may decide to pay interim dividends to the Shareholder (s) before the end of the financial year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that (i) the amount to be distributed may not exceed, where applicable, realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the 1915 Law or these Articles and that (ii) any such distributed sums which do not correspond to profits actually earned may be recovered from the relevant Shareholder(s).

15.4 In the event of a dividend declaration, such dividend shall be allocated and paid as follows:

15.4.1 an amount equal to 0.25% of the nominal value of each Share shall be distributed equally to all shareholders pro rata to their shares regardless of class, then

15.4.2 the balance of the total Available Amount shall be allocated in its entirety to the holders of the last class in the reverse alphabetical order (i.e. first Class J shares, then if no Class J shares are in existence, Class I shares and in such continuation until only Class B shares are in existence).

16. Dissolution and Liquidation.

16.1 The liquidation of the Company shall be decided by the Shareholders' meeting in accordance with Luxembourg Law and Article 13. If at the time the Company has only one Shareholder, that Shareholder may, at its option, resolve to liquidate the Company by assuming personally all the assets and liabilities, known or unknown, of the Company.

16.2 After payment of all debts and any charges against the Company and of the expenses of the liquidation, the net liquidation proceeds shall be distributed to the shareholders in conformity with and so as to achieve on an aggregate basis the same economic result as the distribution rules set for dividend distributions as set out under article 15.4.

17. Definition.

Available Amount means the total amount of net profits of the Company (including carried forward profits) to the extent the shareholder would have been entitled to dividend distributions according to Art. 15 of the by-laws, increased by (i) any freely distributable reserves and (ii) as the case may be by the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the Class of Shares to be cancelled but reduced by (i) any losses (including carried forward losses) and (ii) any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of law or of the Articles, each time as set out in the relevant Interim Accounts (without for the avoidance of doubt, any double counting) so that:

$$AA = (NP + P + CR) - (L + LR)$$

Whereby:

AA = Available Amount

NP = net profits (including carried forward profits)

P = any freely distributable reserves

CR = the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the Class of Shares to be cancelled

L = losses (including carried forward losses)

LR = any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of law or of the Articles.

Interim Accounts means the interim accounts of the Company as at the relevant Interim Account Date.

Interim Account Date means the date no earlier than eight (8) days before the date of the repurchase and cancellation of the relevant Class of Shares.

18. Interpretation and Luxembourg Law.

18.1 In these Articles:

18.1.1 a reference to:

- (a) one gender shall include each gender;
- (b) (unless the context otherwise requires) the singular shall include the plural and vice versa;
- (c) a "person" includes a reference to any individual, firm, company, corporation or other body corporate, government, state or agency of a state or any joint venture, association or partnership, works council or employee representative body (whether or not having a separate legal personality);
- (d) a statutory provision or statute includes all modifications thereto and all re-enactments (with or without modifications) thereof.

18.1.2 the headings to these Articles do not affect their interpretation or construction.

18.2 In addition to these Articles, the Company is also governed by all applicable provisions of Luxembourg Law.

Subscription and Payment

The forty thousand (40,000) shares have been subscribed by "Advent Calgary (Cayman) Limited Partnership", pre-named.

All the shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of forty thousand Canadian Dollars (CAD 40,000.-), is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Transitional dispositions

The first financial year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on December 31, 2010.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand five hundred euro.

Resolutions of the sole partner

The above named person, representing the entire subscribed capital and considering himself as fully convened, has immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting and has passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company shall be at 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

2. The following persons are appointed managers of the Company for an indefinite period:

- Mr Desmond MITCHELL, company director, born on August 24, 1957 in Wells, England, residing at 32, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;
- Mr Michael J. RISTAINO, company vice president, born on October 8, 1961 in Massachusetts, United States of America; residing at 75, State Street, 29th Floor, Boston, MA 02109, United States of America;
- Ms Maike KIESELBACH, director, born on 26 February 1973, in Worms, Germany, residing at 32, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg; and
- Mrs. Myriam DELTENRE, accountant, born on February 16, 1963 in Arlon, Belgium, residing at 48, Le Pas de Loup, B-6791 Guerlange, Belgium.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le vint-neuf septembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

«Advent Calgary (Cayman) Limited Partnership», un Exempted Limited Partnership, constitué et régi par les lois des Iles Caymans, immatriculée auprès du Registrar of Exempted Limited Partnership sous le numéro MC-245954 et dont le siège social est au c/o Maples Corporate Services Limited, PO Box 309, South Church Street, George Town, Grand Cayman KYL-1104,

ici représentée par Madame Linda HARROCH, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Boston, le 28 septembre 2010.

La procuration, signée ne varietur par la mandataire du comparant et par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

1. Forme et Nom. Ce document constitue les statuts (les "Statuts") de "Advent Calgary (Luxembourg) Holding S.à r.l." (la "Société"), une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg notamment la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi de 1915").

2. Siège Social.

2.1 Le siège social de la Société (le "Siège Social") est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

2.2 Le Siège Social peut être transféré:

2.2.1 en tout autre endroit au sein de la même commune du Grand-Duché de Luxembourg par:

(a) L'associé Unique (tel que défini à l'Article 8.2) si la Société est administrée par un Associé Unique; ou

(b) Le Conseil de Gérance (tel que défini à l'Article 8.3) si la Société administrée par un Conseil de Gérance; ou

2.2.2 en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg (au sein de la même commune ou non) par résolution des associés de la Société (une "Résolution des Associés") prise en conformité avec ces Statuts - notamment l'article 13.4 - et les lois en vigueur au Grand-Duché de Luxembourg notamment la Loi de 1915 (la "Loi Luxembourgeoise").

2.3 Au cas où des événements d'ordre militaire, politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au Siège Social de la Société se seraient produits ou seraient imminents, le Siège Social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire de siège social, restera de nationalité luxembourgeoise. La décision de transférer le Siège Social à l'étranger sera prise par l'Associé Unique ou le Conseil de gérance, le cas échéant.

2.4 La Société peut ouvrir des bureaux ou des succursales au sein du Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger.

3. Objet. L'objet de la Société est:

3.1 d'agir en tant que société holding d'investissement et de coordonner l'activité de toutes entités dans lesquelles la Société a un intérêt direct ou indirect, et d'acquérir (soit par souscription originale, offre publique, achat, échange ou autre) la totalité ou une partie du capital, des actions, des obligations, des bons ou autres titres émis ou garantis par toute personne et tout autre actif et de les détenir en tant qu'investissements, de les vendre, de les échanger et d'en disposer;

3.2 d'acheter, de prendre à bail, d'échanger, de louer ou d'acquérir par tout autre moyen tout bien immeuble ou meuble et tout droit ou privilège existant sur ce bien ou relatif à celui-ci;

3.3 de détenir toutes actions, obligations et autres titres ainsi acquis; d'améliorer, gérer, développer, vendre, échanger, louer, hypothéquer, disposer de, octroyer des options sur, ou négocier la totalité ou une partie des biens et droits de la Société;

3.4 de réaliser tout commerce ou affaires de toutes sortes et d'acquérir, entreprendre ou poursuivre tout ou une partie des affaires, des biens et/ou passifs de toute personne réalisant des affaires;

3.5 d'investir et de négocier de l'argent et les fonds de la Société de quelque manière que le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance (tel qu'approprié) estime adéquate et de prêter de l'argent et d'octroyer crédit à toute personne avec ou sans garantie;

3.6 d'emprunter, lever ou garantir le paiement de sommes d'argent de quelque manière que l'Administrateur Unique ou le Conseil de Gérance estime adéquate, incluant l'émission (dans le cadre permis par la Loi Luxembourgeoise) d'obligations et autres titres ou instruments financiers, perpétuels ou autre, convertibles ou non, à payer ou non sur la totalité ou une partie des biens de la Société (présents et futurs) ou sur son capital non encore libéré, et d'acheter, racheter, convertir et rembourser ces titres;

3.7 d'acquérir tout intérêt dans, fusionner avec, ou entrer dans tout partenariat ou accord relatif au partage de profits, l'union d'intérêts, la coopération, la participation en société, la concession mutuelle ou autre, avec toute personne, incluant tout employé de la Société;

3.8 de conclure toute garantie ou tout engagement d'indemniser, et de fournir toute sûreté incluant les garanties et octroi de sûretés pour la réalisation d'obligations et le paiement de toute somme d'argent (incluant le capital, le principal, les primes, dividendes, intérêts, commissions, charges, escomptes ou tous coûts relatifs ou dépenses sur actions ou autre titres) par toute personne incluant toute entité sociale dans laquelle la Société a un intérêt direct ou indirect ou toute personne étant membre ou ayant un intérêt direct ou indirect dans la Société ou étant associée avec la Société dans toute activité ou entreprise, que la Société en reçoive ou non une contrepartie ou un avantage (direct ou indirect), soit par engagement personnel ou hypothèque, sûreté ou privilège sur tout ou une partie du fonds de commerce, des biens, des actifs ou du capital non encore libéré de la Société (présent et futur) ou par tout autre moyen; pour les besoins du présent Article 3.9 "garantie" inclut toute obligation, quel qu'en soit le libellé, de payer, satisfaire, fournir des fonds pour le paiement ou la satisfaction de (incluant l'avance d'argent, l'achat ou la souscription d'actions ou autres titres et l'achat d'actifs ou de services), d'indemniser et maintenir indemnisé contre les conséquences d'un défaut de paiement, ou d'être responsable, de toute autre manière, des dettes de toute autre personne;

3.9 de faire toute chose prévue aux paragraphes du présent Article 3 (a) dans toute partie du monde; (b) en tant que commettant, agent, le contractant, fiduciaire ou autre; (c) par l'intermédiaire de fiduciaires, agents, sous-contractants ou autres; (d) seul ou avec d'autre(s) personne(s);

3.10 de faire toutes choses (incluant conclure, réaliser ou délivrer des contrats, actes, accords et arrangements avec ou en faveur de toute personne) que le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance (tel qu'approprié) considère comme incitant ou propice à l'accomplissement de tout ou partie de l'objet social de la Société, ou l'exercice de tout ou partie des pouvoirs de celle-ci;

SOUS RESERVE que la Société n'entrera jamais dans aucune opération qui constituerait une activité réglementée du secteur financier ou qui exigerait une licence professionnelle conformément à la Loi Luxembourgeoise, sans l'autorisation requise par celle-ci.

4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

5. Capital Social.

5.1 Le capital social de la Société est de quarante mille dollars canadiens (CAD 40.000,-), représenté par quarante mille (40.000) parts sociales, d'une valeur d'un dollar canadien (CAD 1.-) chacune divisées en (i) quatre mille (4.000) parts sociales ordinaires de catégorie A (Les "Parts Sociales de Catégorie A"); (ii) quatre mille (4.000) parts sociales ordinaires de catégorie B (Les "Parts Sociales de Catégorie B"); (iii) quatre mille (4.000) parts sociales ordinaires de catégorie C (Les "Parts Sociales de Catégorie C"); (iv) quatre mille (4.000) parts sociales ordinaires de catégorie D (Les "Parts Sociales de Catégorie D"); (v) quatre mille (4.000) parts sociales ordinaires de catégorie E (Les "Parts Sociales de Catégorie E"); (vi) quatre mille (4.000) parts sociales ordinaires de catégorie F (Les "Parts Sociales de Catégorie F"); (vii) quatre mille (4.000) parts sociales ordinaires de catégorie G (Les "Parts Sociales de Catégorie G"); (viii) quatre mille (4.000) parts sociales ordinaires de catégorie H (Les "Parts Sociales de Catégorie H"); (ix) quatre mille (4.000) parts sociales ordinaires de catégorie I (Les "Parts Sociales de Catégorie I") et (x) quatre mille (4.000) parts sociales ordinaires de catégorie J (Les "Parts Sociales de Catégorie J", toutes ces parts sociales étant collectivement référencées comme les "Parts Sociales"); chacune ayant les droits et obligations tel que prévus par les Statuts. Dans les présents Statuts, "Associés" signifie les détenteurs au moment opportun de Parts Sociales et "Associé" devra être interprété conformément.

5.2 La Société peut établir un compte de prime d'émission (le "Compte de Prime d'Emission") sur lequel toute prime d'émission payée pour toute Part Sociale sera versée. Les décisions visant à utiliser le Compte de Prime d'Emission doivent être prises par les Associé(s) conformément à la Loi de 1915 et aux présents Statuts.

5.3 La Société peut, sans restriction, accepter de l'equity ou d'autres contributions sans émettre de Parts Sociales ou d'autres titres en contrepartie de celles-ci et peut inscrire ces contributions sur un ou plusieurs comptes. Les décisions

relatives à l'utilisation de l'un de ces comptes doivent être prises par les Associé(s) conformément à la Loi de 1915 et aux présents Statuts. Pour éviter tout doute une telle décision ne doit allouer aucune des contributions au contributeur.

5.4 Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit par une résolution des associés adoptée de la manière requise pour la modification des présents Statuts.

5.5 Le capital social de la Société pourra être réduit par l'annulation de Parts Sociales (à l'exception des Parts Sociales de Catégorie A) y compris par l'annulation de l'entièreté d'une ou de plusieurs Catégorie(s) de Parts Sociales, par le rachat et l'annulation de toutes les Parts Sociales émises de cette/ces classe(s). En cas de rachats et d'annulations de catégorie de Parts Sociales, de tels annulations et rachats de Parts Sociales seront faits dans l'ordre alphabétique inverse (commençant avec la catégorie J).

5.6 La Société pourra racheter ses propres Parts Sociales dans les conditions requises par la loi et dans l'ordre de priorité suivant: (i) aucune des Parts Sociales de Catégorie B ne pourra être rachetée si la Société dispose au moment du rachat de Parts Sociales de Catégorie C, (ii) aucune des Parts Sociales de Catégorie C ne pourra être rachetée si la Société dispose au moment du rachat de Parts Sociales de Catégorie D, (iii) aucune des Parts Sociales de Catégorie D ne pourra être rachetée si la Société dispose au moment du rachat de Parts Sociales de Catégorie E (iv) aucune des Parts Sociales de Catégorie E ne pourra être rachetée si la Société dispose au moment du rachat de Parts Sociales de Catégorie F, (v) aucune des Parts Sociales de Catégorie F ne pourra être rachetée si la Société dispose au moment du rachat de Parts Sociales de Catégorie G, (vi) aucune des Parts Sociales de Catégorie G ne pourra être rachetée si la Société dispose au moment du rachat de Parts Sociales de Catégorie H, (vii) aucune des Parts Sociales de Catégorie H ne pourra être rachetée si la Société dispose au moment du rachat de Parts Sociales de Catégorie I, (viii) aucune des Parts Sociales de Catégorie I ne pourra être rachetée si la Société dispose au moment du rachat de Parts Sociales de Catégorie J.

5.7 Dans le cas d'une réduction du capital social par le rachat et l'annulation d'une catégorie de Parts Sociales (dans l'ordre établi à l'article 6.3), une telle catégorie de Parts Sociales donne droit à son détenteur au pro rata de leurs détention dans cette catégorie, au Montant Disponible (dans la limite cependant du Montant Total d'Annulation tel que déterminé par l'assemblée générale des associés) et les détenteurs de parts sociales de la catégorie de Parts Sociales rachetée et annulée recevront de la Société un montant égal à la Valeur d'Annulation par Part Sociale (tel que définie ci-après) pour chaque Part Sociale de la Catégorie concernée détenue par eux et annulée.

5.7.1 La Valeur d'Annulation par Part Sociale sera calculée en divisant le Montant Total d'Annulation par le nombre de Parts Sociales émises dans la catégorie de Parts Sociales devant être rachetée et annulé.

5.7.2 Le Montant Total d'Annulation sera un montant déterminé par le conseil de gérance et approuvé par l'assemblée générale des associés sur la base de Comptes Intérimaires concernés. Le Montant Total d'Annulation pour chacune des Classes J, I, H, G, F, E, D, C et B sera le Montant Disponible de la catégorie concernée au moment de l'annulation de cette catégorie sauf autrement décidé par l'assemblée générale des associés selon la procédure prévue pour une modification des Statuts à condition toutefois que le Montant Total d'Annulation ne soit jamais supérieur au Montant Disponible.

5.7.3 A compter du rachat et de l'annulation des parts sociales de la catégorie concernée, la Valeur d'Annulation par Part Sociale sera due et payable par la Société.

6. Indivisibilité des Parts Sociales.

6.1 Chaque Part Sociale est indivisible.

6.2 Une Part Sociale peut être enregistrée au nom de plusieurs personnes sous réserve que tous les détenteurs d'une Part Sociale notifient par écrit à la Société lequel d'entre eux devra être considéré comme leur représentant; la Société s'adressera à ce représentant comme s'il était l'unique associé au regard de cette Part Sociale notamment eu égard à l'exercice du droit de vote, aux dividendes ainsi qu'à tous autres droits à paiement.

7. Transfert des Parts.

7.1 Dans l'hypothèse où la Société ne comprend qu'un seul Associé, les Parts Sociales seront librement transmissibles.

7.2 Dans l'hypothèse où la Société comprend plusieurs Associés:

7.2.1 Les Parts Sociales ne sont pas transmissibles autrement qu'à cause de mort à d'autres personnes que les Associés à moins que les Associés détenant au moins les trois quarts des Parts Sociales aient accepté le transfert en assemblée générale;

7.2.2 Les Parts Sociales ne peuvent être transmises à cause de mort à d'autres personnes que les Associés à moins que les Associés détenant au moins les trois quarts des Parts Sociales détenues par les ayants droit aient accepté le transfert ou dans les circonstances prévues par l'article 189 de la Loi de 1915;

7.2.3 Le transfert de Parts Sociales est soumis aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi de 1915.

8. Gérance.

8.1 La Société est administrée par un ou plusieurs gérants ("Gérants") nommés par une Résolution des Associés prise en conformité avec la Loi Luxembourgeoise et les présents Statuts.

8.2 Dans le cas où la Société est administrée par un seul gérant, il est défini ci-après comme le "Gérant Unique".

8.3 En cas de pluralité de gérants, ils constitueront un conseil de gérance (le "Conseil de Gérance").

8.4 Un gérant pourra être révoqué à tout moment, pour toute cause légitime, par Résolution des Associés prise en conformité avec la Loi Luxembourgeoise et les présents Statuts.

9. Pouvoirs des Gérants.

Le Gérant Unique, lorsque la Société n'a qu'un seul gérant, ou dans tous les autres cas, le Conseil de Gérance, peut prendre toutes les actions nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social de la Société, à l'exception de celles requérant une décision des Associés conformément à la Loi Luxembourgeoise ou aux présents Statuts.

10. Représentation de la Société. Sous réserve des dispositions prévues par la Loi Luxembourgeoise et les présents Statuts, les personnes suivantes sont autorisées à représenter et/ou engager la Société:

10.1 Dans le cas où la Société n'a qu'un Gérant Unique, le Gérant Unique;

10.2 En cas de pluralité de gérants, deux des Gérants;

10.3 Toute personne à qui le pouvoir aura été délégué en conformité avec l'Article 11.

11. Agent des Gérants. Le Gérant Unique, ou en cas de pluralité de Gérants, tout gérant, peut déléguer ses pouvoirs à un ou plusieurs mandataires ad hoc pour des tâches déterminées et détermine les pouvoirs, responsabilités et la rémunération (le cas échéant) de tout mandataire, la durée de représentation de la Société ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

12. Réunion du Conseil de Gérance.

12.1 Les réunions du Conseil de Gérance (les "Réunions du Conseil de Gérance") sont convoquées par tout Gérant. Le Conseil de Gérance nommera un président.

12.2 Le Conseil de Gérance peut valablement débattre et prendre des décisions lors d'une Réunion du Conseil de Gérance sans convocation préalable si tous les gérants ont renoncé aux formalités de convocation, soit par écrit ou lors de la dite Réunion du Conseil de Gérance en personne ou par un représentant autorisé.

12.3 Tout Gérant est autorisé à se faire représenter lors d'une Réunion du Conseil de Gérance par un autre Gérant (à l'exclusion de toute autre personne), pour assister, délibérer, voter et exécuter ses fonctions en son nom lors de cette Réunion du Conseil de Gérance. Un Gérant peut agir en tant que représentant de plusieurs autres Gérants lors d'une Réunion du Conseil de Gérance sous réserve que (et tant que les conditions de quorum sont satisfaites) au moins deux Gérants soient physiquement présents à la Réunion du Conseil de Gérance tenue en personne ou participent à la Réunion du Conseil de Gérance tenue conformément à l'Article 12.5.

12.4 Le Conseil de Gérance ne peut valablement débattre et prendre des décisions que si une majorité de ses membres est présente ou représentée. Les décisions du Conseil de Gérance seront adoptées à une majorité simple.

12.5 Tout Gérant ou son représentant peut valablement participer à une Réunion du Conseil de Gérance par conférence téléphonique, vidéo conférence ou tout autre moyen de communication similaire (initiée depuis le Luxembourg) sous réserve que chaque participant est en mesure d'entendre et d'être entendu par tous les autres participants tout au long de la réunion. Ledit participant sera réputé présent à la réunion, sera comptabilisé dans le quorum et habilité à prendre part au vote. Conformément à la Loi Luxembourgeoise, toute affaire conclue de telle manière par les Gérants sera, pour les besoins de ces Statuts, réputée valablement et effectivement conclue par le Conseil de Gérance, nonobstant le fait que le nombre de Gérants (ou leur représentant) physiquement présents au même endroit est inférieur au nombre requis.

12.6 Une résolution écrite, signée par tous les Gérants (ou pour tout Gérant, son représentant), est valide et effective comme si elle avait été adoptée lors d'une Réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue et peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents ayant le même contenu, signés par ou au nom d'un ou plusieurs des Gérants. Les résolutions écrites devront être évitées en cas de prise de décisions importantes et stratégiques.

12.7 Les procès-verbaux des Réunions du Conseil de Gérance sont signés et les extraits de ces procès-verbaux certifiés par tous les Gérants présents aux réunions.

13. Résolutions des Associés.

13.1 Tout Associé dispose d'un vote pour chaque action qu'il détient.

13.2 Comme prévu aux Articles 13.3, 13.4 et 13.5, les Résolutions des Associés sont valablement prises seulement si les Associés détenant plus de la moitié du capital social les adoptent, toutefois si le quorum n'est pas atteint lors de la première réunion ou première consultation écrite, les Associés peuvent être convoqués ou consultés une seconde fois, par lettre recommandée avec accusé de réception et la résolution pourra être prise à la majorité des votes enregistrés, sans tenir compte du nombre de Parts Sociales représentées.

13.3 Le changement de nationalité de la Société ainsi que l'accroissement des participations des Associés dans la Société requièrent l'unanimité.

13.4 Tel qu'il est prévu à l'Article 13.3, toute résolution modifiant les Statuts (y compris un changement de Siège Social) ne peut être adoptée que par une majorité en nombre des Associés détenant au moins les trois quarts des Parts Sociales.

13.5 Une résolution visant à déterminer la méthode de liquidation de la Société et/ou à nommer les liquidateurs ne peut être adoptée que par une majorité en nombre des Associés détenant au moins les trois quarts des Parts Sociales.

13.6 Une assemblée des Associés peut valablement débattre et prendre des décisions sans convocation préalable si tous les Associés ont renoncé aux formalités de convocation, soit par écrit ou lors de la dite assemblée en personne ou par représentant autorisé.

13.7 Un Associé pourra être représenté à une assemblée des Associés en nommant par écrit (par fax ou par e-mail ou par tout autre moyen similaire) un mandataire qui ne doit pas être nécessairement un Associé.

13.8 S'il y a moins de vingt-cinq Associés, les Résolutions des Associés pourront être prises par écrit et non en assemblée, sous réserve que chaque Associé reçoive le texte exact des résolutions et des décisions à adopter et donne son vote part écrit.

14. Exercice Social.

14.1 L'année sociale de la Société commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

15. Distribution des Parts.

15.1 Du bénéfice net, déterminé en conformité avec la Loi Luxembourgeoise, cinq pour cent seront prélevés et alloués à la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque le montant de celle-ci aura atteint dix pour cent du capital nominal de la Société.

15.2 Dans le respect de la Loi luxembourgeoise et des présents Statuts, la Société peut distribuer des dividendes conformément aux droits respectifs des Associés.

15.3 Le Gérant unique ou le Conseil de Gérance, le cas échéant, peut décider de payer des dividendes intérimaires au (x) associé(s) avant la fin de l'exercice social sur la base d'une situation de comptes montrant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que (i) le montant à distribuer ne peut pas excéder, si applicable, les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes allouées à la réserve établie selon la Loi ou selon les présents Statuts et que (ii) de telles sommes distribuées qui ne correspondent pas aux bénéfices effectivement réalisés seront remboursées par l'associé(s).

15.4 En cas de déclaration de dividende, un tel dividende devra être alloué et payé comme suit:

15.4.1 un montant équivalent à 0,25% de la valeur nominale de chaque part sociale sera distribué de manière égale à tous les associés au pro rata de leurs parts sociales, sans égard de catégorie, puis

15.4.2 le solde du Montant Disponible sera alloué dans son intégralité aux détenteurs de la dernière catégorie dans l'ordre alphabétique inversé (i.e en premier les Parts Sociales de Catégorie J, puis si aucune Part Sociale de Catégorie J existe, les Parts Sociales de Catégorie I, et ainsi de suite jusqu'à ce qu'il n'y ait plus de Parts Sociales de Catégorie B existantes).

16. Dissolution et Liquidation.

16.1 La dissolution de la Société sera décidée par l'assemblée des Associés en conformité avec la Loi Luxembourgeoise et l'Article 13. Si à tout moment il n'y a qu'un seul Associé, celui-ci peut à sa propre discrétion, décider de liquider la Société en prenant personnellement à sa charge tous les actifs et dettes, connus ou inconnus, de la Société.

16.2 Après paiement de toutes les dettes et de toutes les charges de la Société et des dépenses de liquidation, les produits nets de la liquidation seront distribués aux associés en conformité et en vue de parvenir sur une base globale au même résultat économique que suite à l'application des règles de distribution existantes pour les distributions de dividendes tel que mentionné à l'article 15.4.

17. Définitions.

Montant Disponible signifie le montant total des profits nets de la Société (incluant les profits reportés) dans la mesure où l'associé aura le droit à une distribution de dividendes en accord avec l'article 15 des Statuts, augmenté par (i) toute réserve librement distribuable et (ii) le cas échéant par le montant de la réduction de capital et la réduction de réserve légale relative à la Catégorie de Parts Sociales devant être annulée mais réduit par (i) toute perte (incluant les pertes reportées) et (ii) toutes sommes qui devront être placées en réserve(s) suivant les exigences de la loi ou des Statuts déterminés sur base des Comptes Intérimaires afférents (sans pour éviter tout doute tout calcul en double) tel que:

$$MD = (PN + P + RC) - (P + RL)$$

Pour lequel:

MD = Montant Disponible

PN = Profits Nets (incluant les profits reportés)

P = toute prime d'émission librement distribuable et autres réserves librement distribuables

RC = montant de la réduction de capital social et de la réduction de la réserve légale en relation avec la Catégorie de Parts Sociales annulée

P = perte (incluant les pertes reportées)

RL = sommes qui devront être placées en réserve(s) suivant les exigences de la loi ou des Statuts

Comptes Intérimaires signifie les Comptes Intérimaires de la Société à la Date Comptable Intérimaire pertinente.

Date Comptable Intérimaire signifie la date pas plus tôt que huit (8) jours avant la date du rachat et de l'annulation de la Catégorie de Parts Sociales pertinente.

18. Interprétation et Loi luxembourgeoise.

18.1 Dans les présents Statuts:

18.1.1 Une référence à:

- (a) un genre inclut tous les genres;
- (b) (à moins que le contexte ne requiert autrement) l'utilisation du singulier inclut le pluriel et inversement;
- (c) une "personne" inclut la référence à tout particulier, entreprise, corporation et autre entité sociétaire, gouvernement, état ou organisme d'état ou toute société commune, association ou partenariat, ou tout corps syndical (qu'il ait ou non une personnalité juridique propre);
- (d) une disposition légale ou loi inclut toutes modifications et toutes refontes de celle-ci (avec ou sans modification).

18.1.2 Les titres contenus dans les présents Statuts n'affectent pas leur interprétation.

18.2 En sus des présents Statuts, la Société est aussi soumise à toutes dispositions applicables de la Loi Luxembourgeoise.

Souscription et Libération

«Advent Calgary (Cayman) Limited Partnership», prénommée, a souscrit l'ensemble des quarante mille (40.000) parts sociales.

Toutes les parts souscrites ont été entièrement payées en numéraire de sorte que la somme de quarante mille dollars canadiens (CAD 40.000,-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2010.

Frais

Le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombe à la Société ou qui est mis à charge à raison de sa constitution est évalué environ à mille cinq cents euros.

Résolutions de l'Associé Unique

Et aussitôt l'associé, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqué, a tenu une assemblée générale extraordinaire et a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi au 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg.
2. Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée indéterminée:
 - Monsieur Desmond MITCHELL, gérant de sociétés, né le 24 août 1957 à Wells, Angleterre, demeurant au 32, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg;
 - Monsieur Michael J. RISTAINO, vice-président de société, né le 8 octobre 1961 à Massachusetts, Etats-Unis d'Amérique, demeurant au 75, State Street, 29th Floor, Boston, MA 02109, Etats-Unis d'Amérique; et
 - Mademoiselle Maike KIESELBACH, gérante de sociétés, née le 26 février 1973, à Worms, Allemagne, demeurant au 32, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, et
 - Madame Myriam DELTENRE, comptable, née le 16 février 1963 à Arlon, Belgique résidant au 48, Le Pas de Loup, B-6791 Guerlange, Belgique.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire du comparant, connue du notaire instrumentaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: L. HARROCH, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 6 octobre 2010. Relation: EAC/2010/11906. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2010134543/627.

(100153937) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2010.

Teckel S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 90.411.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010134518/10.

(100153044) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2010.

Universal Group for Industry and Finance S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 25.651.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010134524/11.

(100152966) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2010.

TR & Associés, Société Anonyme.

Siège social: L-1456 Luxembourg, 86-88, rue de l'Egalité.

R.C.S. Luxembourg B 140.205.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010134520/10.

(100153013) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2010.

TR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof (Koerich), 13-15, rue d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 62.436.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010134521/10.

(100153011) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2010.

Trank Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 131.407.

—
Le Bilan au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 octobre 2010.

Robert van 't Hoef

Administrateur

Référence de publication: 2010134522/12.

(100152918) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2010.

UL Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 146.832.

Les comptes annuels au 30 avril 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010134523/10.

(100153107) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2010.

UVB Universal-Bau S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6419 Echternach, 4, rue de la Chapelle.
R.C.S. Luxembourg B 96.872.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 6 octobre 2010.

Tom METZLER

Notaire

Référence de publication: 2010134525/12.

(100152903) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2010.

Valebene S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 243, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 35.214.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010134526/10.

(100153028) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2010.

**GDF SUEZ RE S.A., Société Anonyme,
(anc. Insutrel S.A.).**

Siège social: L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 37.136.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue à Luxembourg le jeudi 10 juin 2010 à 10.30 heures

Le Conseil d'Administration a pris les résolutions suivantes:

Résolution 4: Cooptation avec effet au 1^{er} mars 2010 de Madame Martine HECQ comme Administrateur

Le Conseil d'Administration coopte comme Administrateur Madame Martine HECQ avec effet au 1^{er} mars 2010 en remplacement de Monsieur Alexis van den ABEELE démissionnaire.

La prochaine Assemblée Générale Ordinaire confirmera ce mandat.

Résolution 5: Mise à jour de la délégation journalière de la société

Le Conseil d'Administration annule tous les pouvoirs de gestion journalière accordés dans le passé et de les remplacer par la résolution suivante:

En accord avec l'article 10 des statuts, la délégation de la gestion journalière des affaires de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion est accordée à:

- Mme Laurence DELAIRE, Administrateur-délégué, demeurant rue du Docteur Lancereaux 22, F-75392 Paris Cedex 08

- Mme Martine HECQ, Administrateur-Directeur, demeurant place du Trône 1, B-1000 Bruxelles

- M. Robert-Olivier LEYSSENS, Administrateur-délégué

- M. Claude WEBER, Administrateur-délégué.

Dans le cadre de cette gestion journalière, la société sera engagée comme suit:

- sans limite par la signature de deux de ces personnes; jusqu'à concurrence de EUR 5.000 ou l'équivalent en une autre devise sous la signature conjointe de Monsieur Claude WEBER, préqualifié et de Monsieur Danilo GIULIANI, Administrateur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010136627/32.

(100156426) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2010.

**Clairvot S.A., Société Anonyme,
(anc. Tangaroa S.A.).**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 143.912.

L'an deux mil dix, le vingt-quatre septembre.

Par-devant, Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "TANGAROA S.A.", avec siège social à L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais, constituée par acte du notaire instrumentant en date du 19 décembre 2008, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations numéro 188 du 28 janvier 2009.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Reinald Loutsch, directeur, demeurant professionnellement à L-2535 Luxembourg, 16, Boulevard Emmanuel Servais,

qui désigne comme secrétaire Madame Elise Lethuillier, directeur adjoint, demeurant à professionnellement à L-2535 Luxembourg, 16, Boulevard Emmanuel Servais.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Frédéric Sicchia, employé privé, demeurant professionnellement à L-2535 Luxembourg, 16, Boulevard Emmanuel Servais.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Changement de nom de la société en "CLAIRVOT S.A."
2. Changement subséquent de l'article 1 alinéa 1^{er} des statuts suite au changement du nom de la société.
3. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence.

Cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de changer le nom de la société en "CLAIRVOT S.A."

Deuxième résolution

Par conséquent, l'assemblée générale décide de modifier l'article 1^{er} alinéa 1^{er} des statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 1^{er} . Alinéa 1^{er} .** Il existe une société sous la dénomination de "CLAIRVOT S.A." »

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes est évalué à environ MILLE EUROS (EUR 1.000.-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au membre du bureau et au mandataire des comparants connus du notaire par nom, prénoms, états et demeures, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R.Loutsch, E.Lethuillier, F.Sicchia, G.LECUI.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 29 septembre 2010. Relation: LAC/2010/42458. Reçu: soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur ff. (signé): C.FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 octobre 2010.

Référence de publication: 2010134844/55.

(100154359) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2010.

Value Strategy Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 16, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 62.976.

Les comptes annuels au 30 Septembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Générale Securities Services Luxembourg
Corporate and Domiciliary Agent

Référence de publication: 2010134527/11.

(100153137) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2010.

Value Strategy Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 16, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 62.976.

Les comptes annuels au 1^{er} octobre 2007 au 11 janvier 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Générale Securities Services Luxembourg
Corporate and Domiciliary Agent

Référence de publication: 2010134528/12.

(100153139) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2010.

Azimuth International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 155.239.

In the year two thousand and ten, on the nineteenth of August.

Before us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Palmprints Trading Limited, a company duly existing under the laws of Cyprus with its registered office at Ilioupoleos, 7 Agios Andreas, P.C. 1101, Nicosia, Cyprus;

here represented by Christine Valette, private employee, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

Such power of attorney, after having been signed ne varietur by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to this deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as above, have requested the undersigned notary, to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

Art. 1. There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the "Company"), and in particular the law dated August 10th, 1915, on

commercial companies, as amended (hereafter the "Law"), as well as by the articles of association (hereafter the "Articles"), which specify in the articles 7, 10, 11 and 14 the exceptional rules applying to one member company.

Art. 2. The Company may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of participating interests in said companies in whatever form and the administration, management, control, development and disposal of those participating interests.

In particular, the Company may use its funds for the establishment, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, and participate in the creation, development and control of any enterprise, the acquisition, by way of investment, subscription, underwriting or option, of securities and patents, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise develop such securities and patents, grant to other companies or enterprises which form part of the same group of companies as the Company any support, loans, advances or guarantees.

The Company may also carry out any commercial, industrial or financial operations, any transactions in respect of real estate or moveable property, which the Company may deem useful to the accomplishment of its purposes.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company will have the name "AZIMUTH INTERNATIONAL S. à r.l."

Art. 5. The registered office is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by a decision of the board of managers. The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. The Company's corporate capital is fixed at TWELVE THOUSAND AND FIVE HUNDRED EURO (12,500.- EUR) represented by TWELVE THOUSAND AND FIVE HUNDRED (12,500) shares with a par value of ONE EURO (1.- EUR) each, all subscribed and fully paid-up.

The Company may redeem its own shares.

However, if the redemption price is in excess of the nominal value of the shares to be redeemed, the redemption may only be decided to the extent that sufficient distributable reserves are available as regards the excess purchase price. The shareholders' decision to redeem its own shares shall be taken by an unanimous vote of the shareholders representing one hundred per cent (100 %) of the share capital, in an extraordinary general meeting and will entail a reduction of the share capital by cancellation of all the redeemed shares.

Art. 7. Without prejudice to the provisions of article 6, the capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by decision of the shareholders' meeting, in accordance with article 14 of these Articles.

Art. 8. Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 9. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

Art. 11. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

Art. 12. The Company is managed by a board of managers consisting of at least two members divided into two categories named class A manager(s) and class B manager(s), who need not to be shareholders. The managers may be revoked ad nutum.

In dealing with third parties the board of managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 12 shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of managers.

Towards third parties, in all circumstances, the Company shall be bound by the joint signatures of a class A manager and a class B manager, or by the joint or sole signature(s) of any person(s) to whom specific authority would have been granted by the board of managers.

The board of managers may sub-delegate its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The board of managers will determine any agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

The resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented including the favorable vote of at least one B manager.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. Any participation to a conference call initiated and chaired by a Luxembourg resident manager is equivalent to a participation in person at such meeting and the meeting held in such form is deemed to be held in Luxembourg.

The board of managers can validly debate and take decisions only if the majority of its members are present or represented.

Circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a duly convened and held meeting of the board of managers. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter, telefax or telex. A meeting of the board of managers held by way of circular resolution will be deemed to be held in Luxembourg.

The resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

Art. 13. The managers assume, by reason of their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company.

Art. 14. The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholder meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

Resolutions of shareholders can, instead of being passed at a general meeting of shareholders, be passed in writing by all the shareholders. In this case, each shareholder shall be sent an explicit draft of the resolution(s) to be passed, and shall vote in writing.

Art. 15. The Company's year starts on the 1st of January and ends on the 31st of December of the following year.

Art. 16. Each year, with reference to the end of the Company's year, the Company's accounts are established and the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 17. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their share holding in the Company.

Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

1. Interim accounts are established or the board of managers.
2. These accounts show a profit including profits carried forward or transferred to an extraordinary reserve.
3. The decision to pay interim dividends is taken by the sole shareholder, or as the case may be, by an extraordinary general meeting of the shareholders.
4. The payment is made once the Company has obtained the assurance that the rights of the creditors of the Company are not threatened.

Art. 18. At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Art. 19. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provision

The first financial year shall start on the date of the incorporation and end on December 31st, 2011.

Subscription - Payment

The articles of incorporation of the Company having thus been drawn up by the appearing party, represented as stated hereabove, declares to have fully paid the shares by contribution in cash, so that the amount of TWELVE THOUSAND AND FIVE HUNDRED EURO (12,500.- EUR) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Proof of such payments has been given to the undersigned notary who states that the conditions provided for in article 183 of the law of August, 15, 1915, on commercial companies, as amended have been observed.

Estimate

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately ONE THOUSAND FIVE HUNDRED EURO (1,500.- EUR).

Resolutions of the sole shareholder

- 1) The Meeting decides to appoint as class A managers for an unlimited duration:
 - a) Mrs. Johanna Van Oort, lawyer, born on 28 February 1967, at Groningen, Netherlands, with professional address at 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg;
 - b) Mr. Ivo Hemelraad, lawyer, born on October 12, 1961, at Utrecht, Netherlands with professional address at 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg.
- 2) The Meeting decides to appoint as class B managers for an unlimited duration:
 - a) Mr. Ljubisa Bogunovic, director of company, born on 16 August 1962, at Koprivnica, with professional address at 7 Heliopolis Street, Agios Andreas, 1101 Nicosia, Cyprus;
 - b) Mr. Ian Brooks, director of the company, born on 20 September 1953, at Bristol, with professional address at 7 Heliopolis Street, Agios Andreas, 1101 Nicosia, Cyprus;
- 3) The address of the Company is fixed at 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, she signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille dix, le dix-neuf août.

Par-devant Nous Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

Palprints Trading Limited, une société existant selon les lois de Chypre, ayant son siège social à Ilioupoleos, 7 Agios Andreas, P.C. 1101, Nicosia, Cyprus;

ici représentée par Christine Valette, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, ès-qualité qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après "La Société"), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après "La Loi"), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après "les Statuts"), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2. La Société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à l'acquisition de participations dans toutes sociétés sous quelque forme que ce soit, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle, le développement et la disposition de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder à d'autres sociétés ou entreprises qui font partie du même groupe de sociétés que la Société tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra aussi accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société aura la dénomination: "AZIMUTH INTERNATIONAL S. à r.l."

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500,- EUR) représenté par DOUZE MILLE CINQ CENTS (12.500) parts sociales d'une valeur nominale d'UN EURO (1,- EUR) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

La société peut racheter ses propres parts sociales.

Toutefois, si le prix de rachat est supérieur à la valeur nominale des parts sociales à racheter, le rachat ne peut être décidé que dans la mesure où des réserves distribuables sont disponibles en ce qui concerne le surplus du prix d'achat. La décision des associés de racheter les parts sociales sera prise par un vote unanime des associés représentant cent pour cent du capital social, réunis en assemblée générale extraordinaire et impliquera une réduction du capital social par annulation des parts sociales rachetées.

Art. 7. Sans préjudice des prescriptions de l'article 6, le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Art. 11. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 12. La Société est administrée par un conseil de gérance composé de deux membres au moins, divisés en gérant(s) de classe A et gérant(s) de classe B, associés ou non. Les gérants sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le conseil de gérance aura tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du conseil de gérance.

Envers les tiers, en toutes circonstances, la Société sera engagée, par la signature conjointe d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B, ou par la signature conjointe ou unique de toute(s) personne(s) à qui un pouvoir spécifique aura été donné par le conseil de gérance.

Le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le conseil de gérance déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

Les résolutions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés, incluant le vote favorable d'au moins un gérant B.

Les gérants peuvent participer à toutes réunions du conseil de gérance par conférence téléphonique ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion puissent s'entendre mutuellement. Toute participation à une réunion tenue par conférence téléphonique initiée et présidée par un gérant demeurant au Luxembourg sera équivalente à une participation en personne à une telle réunion qui sera ainsi réputée avoir été tenue à Luxembourg.

Le conseil de gérance ne peut valablement délibérer et statuer que si tous ses membres sont présents ou représentés.

Les résolutions circulaires signées par tous les gérants sont valables et produisent les mêmes effets que les résolutions prises à une réunion du conseil de gérance dûment convoquée et tenue. De telles signatures peuvent apparaître sur des documents séparés ou sur des copies multiples d'une résolution identique qui peuvent être produites par lettres, téléfax ou télex. Une réunion tenue par résolutions prises de manière circulaire sera réputée avoir été tenue à Luxembourg.

Les résolutions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Art. 13. Les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 14. L'associé unique exerce tous pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quelque soit le nombre de part qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Les résolutions des associés pourront, au lieu d'être prises lors d'une assemblée générale des associés, être prises par écrit par tous les associés. Dans cette hypothèse, un projet explicite de(s) résolution(s) à prendre devra être envoyé à chaque associé, et chaque associé votera par écrit.

Art. 15. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de l'année suivante.

Art. 16. Chaque année, à la fin de l'année sociale, les comptes de la Société sont établis et le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 17. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment, sous réserve du respect des conditions suivantes:

1. Des comptes intérimaires doivent être établis par le conseil de gérance.
2. Ces comptes intérimaires, les bénéfices reportés ou affectés à une réserve extraordinaire y inclus, font apparaître un bénéfice.
3. L'associé unique ou l'assemblée générale extraordinaire des associés est seul(e) compétent(e) pour décider de la distribution d'acomptes sur dividendes.
4. Le paiement n'est effectué par la Société qu'après avoir obtenu l'assurance que les droits des créanciers ne sont pas menacés.

Art. 18. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 19. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

Le premier exercice social de la société commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2011.

Souscription - Libération

La partie comparante, ayant ainsi arrêté les Statuts de la Société, cette partie comparante ici représentée comme indiqué ci-dessus, a déclaré souscrire aux DOUZE MILLE CINQ CENTS (12.500) parts sociales et a déclaré les avoir libérées en espèces par la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500,- EUR).

La preuve de tous ces paiements a été apportée au notaire instrumentant qui constate que les conditions prévues à l'article 183 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été respectées.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution à environ MILLE CINQ CENTS EUROS (1.500,- EUR).

Décision de l'associé unique

- 1) L'assemblée décide de nommer aux fonctions des Gérants de classe A pour une durée indéterminée:
 - a) Madame Johanna van Oort, juriste, née le 28 février 1967 à Groningen, Pays-Bas, avec adresse professionnelle au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg;
 - b) Monsieur Ivo Hemelraad, juriste, né le 12 octobre 1961 à Utrecht, Pays-Bas, avec adresse professionnelle au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg;
- 2) L'assemblée décide de nommer aux fonctions des Gérants de classe B pour une durée indéterminée:
 - a) Mr. Ljubisa Bogunovic, directeur de société, né le 16 août 1962, à Koprivnica, avec adresse professionnelle à 7, rue Heliopolis, Agios Andreas, 1101 Nicosia, Cyprus;

b) Mr. Ian Brooks, directeur de société, né le 20 septembre 1953, à Bristol, avec adresse professionnelle à 7, rue Heliopolis, Agios Andreas, 1101 Nicosia, Cyprus;

3) L'adresse de la Société est fixée à 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. VALETTE et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 24 août 2010. Relation: LAC/2010/37308. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME – délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 1^{er} septembre 2010.

Référence de publication: 2010135291/301.

(100155030) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2010.

Venture & Capital Holding Inc., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 34, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 73.412.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 07.10.2010.

Référence de publication: 2010134529/10.

(100152793) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2010.

La Marne Immobilière SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 82.363.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 15 septembre 2010

L'Assemblée Générale accepte, à compter de ce jour, la démission de deux administrateurs, à savoir:

- Madame Claudine BOULAIN, administrateur, née le 2 juin 1971 à MOYEVRE-GRANDE (France), domiciliée professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg.

- ADVISA S.A., société anonyme, dont le siège social est situé au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg, immatriculé au registre de commerce et des sociétés du Luxembourg sous le numéro B 114252

L'Assemblée Générale constate le dépôt auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de la démission de Madame Sandrine ANTONELLI avec effet au 31 août 2010.

L'Assemblée Générale accepte, à compter de ce jour, la démission du commissaire aux comptes TRUSTAUDIT Sàrl, avec siège social sis au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 73.125.

L'Assemblée Générale décide de nommer quatre administrateurs, à savoir:

- Monsieur Claude ZIMMER, administrateur, né le 18 juillet 1956 à Luxembourg (Luxembourg), domicilié professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg

- Maître Marc THEISEN, administrateur, né le 5 novembre 1954 à Luxembourg (Luxembourg), domicilié professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg

- Mademoiselle Michèle SCHMIT, administrateur, née le 23 mai 1979 à Luxembourg (Luxembourg), domicilié professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg

- Monsieur Xavier Genoud, administrateur, né le 03 mai 1977 à Besançon (France), domicilié professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg

Leurs mandats d'administrateurs expireront lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2013.

L'Assemblée Générale décide de nommer, en qualité de commissaire aux comptes, la société ZIMMER & PARTNERS Sàrl avec siège social sis au 291, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 151.507.

Son mandat expirera lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2013.

Extrait sincère et conforme

Un mandataire

Référence de publication: 2010135503/34.

(100154390) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2010.

Pet Club Finance S.à.r.l. SICAR, Société à responsabilité limitée sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Capital social: EUR 4.215.000,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 124.225.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des associés du 30 septembre 2010

Le mandat du réviseur d'entreprises venant à échéance, l'assemblée décide d'élire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2010 comme suit:

Réviseur d'entreprise:

PKF ABAX Audit, 6, Place de Nancy, L - 2212 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE S.A.

Société Anonyme

Banque Domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2010134791/20.

(100153943) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2010.

Venture & Capital Holding Inc., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 34, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 73.412.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 07.10.2010.

Référence de publication: 2010134530/10.

(100152797) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2010.

Jobexpress International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 105.164.

In the year two thousand and ten, on the fifth day of October.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of JOBEXPRESS INTERNATIONAL S.A., a public limited liability company (société anonyme) organised under the laws of Luxembourg, with registered office at 15-17, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B105.164 (the Company). The Company has been incorporated on December 20th, 2004 pursuant to a deed of Maître Alex WEBER, notary residing in Bascharage, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 330 of April 14th, 2005. The articles of association of the Company (the Articles) have not been amended since.

The Meeting is chaired by Ms Sara GERARDI, private employee, with professional address in Luxembourg (the Chairman).

The Chairman appoints as secretary of the Meeting Mrs Isabel DIAS, private employee, with professional address in Luxembourg (the Secretary).

The Meeting elects as scrutineer of the Meeting Mr Raymond THILL, maître en droit, with professional address in Luxembourg (the Scrutineer).

(The chairman, the secretary and the scrutineer are collectively referred to as the Bureau).

The Bureau having thus been constituted, the chairman declares that:

I. the Shareholders represented and the number of shares they holds are shown on an attendance list. Such list and proxy, signed "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, shall remain attached to the present minutes;

II. as appears from the attendance list, the one thousand (1,000) shares representing the entire share capital of the Company are represented at the present Meeting so that the Meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the participants have been beforehand informed;

III. the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Decision to dissolve the Company;
2. Appointment of Mr Simon BAKER as liquidator;
3. Determination of the powers of the liquidator;
4. Appointment of an auditor-examiner;
5. To grant discharge to the board of directors and the auditor of the Company.

IV. The Shareholders have taken the following resolutions:

First resolution

The Shareholders resolve to dissolve and to voluntarily put the Company into liquidation (liquidation volontaire).

Second resolution

The Shareholders resolve to appoint Mr Simon BAKER, born in Elgin (United Kingdom) on December 26th, 1955 and professionally residing at, 15-17 avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg as liquidator (the Liquidator) in relation to the voluntary liquidation of the Company.

The Liquidator is empowered to do everything which is required for the liquidation of the Company and the disposal of its assets under his sole signature for the performance of his duties.

Third resolution

The Shareholders resolve to confer to the Liquidator the powers set out in articles 144 et seq. of the Luxembourg act dated August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the Law).

The Liquidator shall be entitled to pass all deeds and carry out all operations, including those referred to in article 145 of the Law, without the prior authorisation of the Shareholders. The Liquidator may, under his sole responsibility, delegate some of his powers, for especially defined operations or tasks, to one or several persons or entities.

The Liquidator shall be authorised to make advance payments of the liquidation proceeds (boni de liquidation) to the Shareholders, in accordance with article 148 of the Law.

Fourth resolution

The Shareholders resolve to appoint Cardinal Nominees Limited, a company incorporated pursuant to the Laws of the British Virgin Islands, with registered office at 9, Columbus Centre, Pelican Drive, Road Town, Tortola, British Virgin Islands and registered with the Companies Register of the British Virgin Islands under number 1446432, as auditor-examiner, in relation to the voluntary liquidation of the Company.

Fifth resolution

The Shareholders resolve to grant discharge to (i) all the directors of the Company and (ii) the auditor of the Company for the exercise of their respective mandates.

Costs

The expenses, costs, remunerations and charges, in any form whatever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand two hundred euro (EUR 1,200).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. At the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the members of the Bureau, the members of the Bureau signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mil dix, le cinq octobre

Par devant Nous Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire de JOBEXPRESS INTERNATIONAL S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois avec siège social au 15-17, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, Grand-Duché de Lu-

xembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 105.164 (la Société). La Société a été constituée le 20 décembre 2004 suivant un acte de Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 330 du 14 avril 2005. Les statuts de la Société (les Statuts) n'ont pas été modifiés depuis.

L'Assemblée est présidée par Mademoiselle Sara GERARDI, employée privée, dont l'adresse professionnelle se trouve à Luxembourg (le Président),

Le Président nomme comme secrétaire de l'Assemblée Madame Isabel DIAS, employée privée, dont l'adresse professionnelle se trouve à Luxembourg (le Secrétaire),

L'Assemblée élit comme scrutateur de l'Assemblée Monsieur Raymond THILL, maître en droit, dont l'adresse professionnelle se trouve à Luxembourg (le Scrutateur).

(Le président, le secrétaire et le scrutateur sont collectivement appelés le Bureau).

Le Bureau ayant ainsi été constitué, Madame le Président déclare que:

I. les Actionnaires représentés ainsi que le nombre de ses actions qu'ils détiennent apparaissent sur une liste de présence. Ladite liste de présence et la procuration, signées «ne varietur» par la personne comparante et le notaire instrumentant, est attachée aux présentes minutes;

II. ainsi qu'il ressort de la liste de présence, les mille (1.000) actions, représentant la totalité du capital social de la Société sont représentées à la présente Assemblée de telle sorte que l'Assemblée peut valablement délibérer sur tous les points à l'ordre du jour desquels les participants ont été préalablement informés;

III. l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé de la manière suivante:

1. Décision de dissoudre la Société;
2. Nomination de Monsieur Simon BAKER comme liquidateur;
3. Détermination des pouvoirs du liquidateur;
4. Nomination d'un commissaire-vérificateur;
5. Décharge à accorder au conseil d'administration et au commissaire aux comptes de la Société.

IV. Les Actionnaires ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Les Actionnaires ont décidé de dissoudre et de volontairement mettre la Société en liquidation (liquidation volontaire).

Deuxième résolution

Les Actionnaires ont décidé de nommer Monsieur Simon BAKER, né à Elgin (Grande Bretagne) le 26 décembre 1955 et demeurant au 15-17 avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, comme liquidateur (le Liquidateur) dans le cadre de la liquidation volontaire de la Société.

Le Liquidateur est autorisé à accomplir tout ce qui est nécessaire à la liquidation de la Société et à la réalisation des actifs de la Société sous sa seule signature pour l'exécution de son mandat.

Troisième résolution

Les Actionnaires ont décidé d'attribuer au Liquidateur tous les pouvoirs prévus aux articles 144 et suivants de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi).

Le Liquidateur est autorisé à passer tous les actes et à exécuter toutes les opérations, en ce compris les actes prévus à l'article 145 de la Loi, sans l'autorisation préalable des Actionnaires. Le Liquidateur pourra déléguer, sous sa seule responsabilité, certains de ses pouvoirs, pour des opérations ou tâches spécifiquement définies, à une ou plusieurs personnes physiques ou morales.

Le Liquidateur est autorisé à verser des acomptes sur le boni de liquidation aux Actionnaires conformément à l'article 148 de la Loi.

Quatrième résolution

Les Actionnaires ont décidé de nommer Cardinal Nominees Limited, une société constituée selon les lois des Iles Vierges Britanniques, avec siège social au 9, Columbus Center, Pelican Drive, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques et inscrite auprès du Registre de Commerce des Iles Vierges Britanniques sous le numéro 1446432, comme commissaire-vérificateur dans le cadre de la liquidation volontaire de la Société.

Cinquième résolution

Les Actionnaires ont décidé d'accorder la décharge (i) à tous les administrateurs de la Société et (ii) au commissaire aux comptes de la Société pour l'exercice de leur mandat respectif.

Frais

Les dépenses, frais et rémunérations et charges, quelle qu'en soit la forme, qui pourraient incomber à la Société à la suite du présent acte sont estimés à environ mille deux cents euros (EUR 1.200).

Le notaire instrumentant qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française. A la demande de la même partie comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite aux membres du Bureau, les membres du Bureau ont signé le présent acte authentique avec le notaire.

Signé: S. Gerardi, I. Dias, R. Thill et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 11 octobre 2010. LAC/2010/44447 Reçu douze euros (12.- €)

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

POUR COPIE CONFORME délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 octobre 2010.

Référence de publication: 2010136056/139.

(100155920) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2010.

Vetrelli S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 10, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 49.987.

Le bilan et annexes au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 octobre 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010134531/10.

(100153092) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2010.

Weisgerber & Cie, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1259 Senningerberg, 2A, Z.I. Breedewues.

R.C.S. Luxembourg B 23.775.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bertrange, le 07.10.2010.

Fiduciaire S.à.r.l.

CabexcO

Signature

Référence de publication: 2010134532/13.

(100153096) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2010.

Lynch Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 135.683.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 15 septembre 2010

L'Assemblée Générale accepte, à compter de ce jour, la démission de deux administrateurs, à savoir:

- Madame Claudine BOULAIN, administrateur, née le 2 juin 1971 à MOYEUUVRE-GRANDE (France), domiciliée professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg.

- ADVISA S.A., société anonyme, dont le siège social est situé au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg, immatriculée au registre de commerce et des sociétés du Luxembourg sous le numéro B 114252

L'Assemblée Générale constate le dépôt auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de la démission de Madame Sandrine ANTONELLI avec effet au 31 août 2010.

L'Assemblée Générale accepte, à compter de ce jour, la démission du commissaire aux comptes TRUSTAUDIT Sarl, avec siège social sis au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 73.125.

L'Assemblée Générale décide de nommer quatre administrateurs, à savoir:

- Monsieur Claude ZIMMER, administrateur, né le 18 juillet 1956 à Luxembourg (Luxembourg), domicilié professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg

- Maître Marc THEISEN, administrateur, né le 5 novembre 1954 à Luxembourg (Luxembourg), domicilié professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg

- Mademoiselle Michèle SCHMIT, administrateur, née le 23 mai 1979 à Luxembourg (Luxembourg), domicilié professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg

- Monsieur Xavier Genoud, administrateur, né le 03 mai 1977 à Besançon (France), domicilié professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg

Leurs mandats d'administrateurs expireront lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2013.

L'Assemblée Générale décide de nommer, en qualité de commissaire aux comptes, la société ZIMMER & PARTNERS Sàrl avec siège social sis au 291, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 151.507.

Son mandat expirera lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2013.

Extrait sincère et conforme

Un mandataire

Référence de publication: 2010135519/34.

(100155167) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2010.

Wenelina S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 130.641.

Les comptes au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

WENELINA S.A.

Mohammed KARA / Régis DONATI

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010134533/12.

(100153350) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2010.

Zee S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 11, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 117.906.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 07 octobre 2010.

Référence de publication: 2010134534/10.

(100152752) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2010.

9 Realestates S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 8, rue Dicks.

R.C.S. Luxembourg B 134.322.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 07 octobre 2010.

Référence de publication: 2010134535/10.

(100152727) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2010.

emb S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1274 Howald, 65, rue des Bruyères.

R.C.S. Luxembourg B 108.874.

Le bilan et l'annexe légale au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010134537/10.

(100154230) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2010.

hilco-lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6440 Echternach, 59, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 103.955.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 11 octobre 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010134538/10.

(100153965) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2010.

la ferronnerie, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4280 Esch-sur-Alzette, 5bis, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 62.589.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010134539/10.

(100154226) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2010.

Aberdeen Germany S S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2B, rue Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 155.704.

RECTIFICATIF

Il résulte de l'assemblée générale extraordinaire de la société à anonyme "Aberdeen Germany S S.à r.l.", établie et ayant son siège social au 2B, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, reçu par Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Luxembourg), en date du 28 septembre 2010, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 29 septembre 2010, EAC/2010/11598, déposé auprès du Registre de Commerce et des Sociétés le 30 septembre 2010, référence: L100148423, non encore publié au Mémorial C, que la rue du siège sociale a été erronément indiquée.

Il y a donc lieu de rectifier et de lire dans Sa version anglaise et la version française la rue du siège social comme suivant: 2B, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg.

Enregistré à Esch/Al. A.C., le - 8 OCT. 2010. Relation: EAC/2010/12059. Reçu douze euro 12,000€.

Le Receveur ,

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 7 octobre 2010.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2010134541/21.

(100154311) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2010.

Active Consulting for Technical Equipment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4440 Soleuvre, 125A, rue d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 110.821.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 11 octobre 2010.

Référence de publication: 2010134542/10.

(100154364) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2010.

Allianz Global Investors Opportunities, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 144.896.

Les comptes annuels au 30.06.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 8.10.2010.

Allianz Global Investors Luxembourg S.A.

Sonja Maringer / Oliver Eis

Référence de publication: 2010134546/12.

(100153591) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2010.

Caves Wengler S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6581 Rosport, 2, rue Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 92.801.

Il résulte des décisions prises par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue en date du 01 octobre 2010 que:

- le mandat des administrateurs actuellement en place, à savoir:

* Monsieur Gérard WENGLER, administrateur-délégué, demeurant à Rosport

* Madame Tilly WENGLER-SCHNEIDERS, administrateur, demeurant à Rosport

* Monsieur Karl-Heinz WEIS, administrateur, demeurant à Liewen

est reconduit pour une nouvelle période de six ans.

- le mandat du commissaire aux comptes LUX-AUDIT S.A. est reconduit pour une nouvelle période de six ans.

Le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2016.

Il résulte des décisions prises par le conseil d'administration en date du 04 octobre 2010 que:

- Monsieur Gérard WENGLER, a été nommé Président du Conseil d'Administration et Administrateur-délégué, pour la durée de son mandat d'administrateur de la société qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui se tiendra en 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Rosport, le 04 octobre 2010.

Référence de publication: 2010134585/23.

(100153638) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2010.

Alu Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 25.000.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 141.592.

Par résolutions signées en date du 29 septembre 2010, les associés ont pris les décisions suivantes:

- nomination de Philippe Leclercq, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, au mandat de gérant, avec effet au 27 avril 2010 et pour une durée indéterminée

- acceptation de la démission de Philippe Salpetier, avec adresse au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, de son mandat de gérant, avec effet au 27 avril 2010

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 octobre 2010.

Référence de publication: 2010134548/15.

(100154319) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2010.

Afin (Holding) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 70.017.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 11/10/2010 à Luxembourg

L'Assemblée renouvelle pour une période de 6 ans le mandat de 4 Administrateurs et du Commissaire sortants, à savoir Messieurs GILLET Etienne, 3A, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, ALBAROSA Umberto, Via Chieri, 58/10, I-10020 Baldissero Torinese, ALBAROSA Stefano, Tovis utca 12b, H-1022 BUDAPEST, ALBAROSA Gabriele, Top Flat Duke Humphrey Road, 5, GB-SE3PTY LONDON, en tant qu'administrateurs et la société AUDITEX S.A.R.L., 3A, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, en tant que commissaire aux comptes. L'Assemblée prend acte du décès de Monsieur Jacques TORDOOR administrateur de groupe B et nomme en tant que nouvel administrateur de groupe B dans la société: Madame Nicole HENOUMONT, 3A, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg

Le mandat des administrateurs et du commissaire prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire à tenir en 2016

Référence de publication: 2010134552/17.

(100153832) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2010.

Alinter S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1527 Luxembourg, 54, rue Maréchal Foch.
R.C.S. Luxembourg B 22.148.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg, le 2 Juillet 2010.

Référence de publication: 2010134553/10.

(100153886) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2010.

Almafin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 43.749.

Extrait de la résolution prise lors de la réunion du Conseil d'Administration du 17 mai 2010

- Conformément aux dispositions de l'article 64 (2) de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, les Administrateurs élisent en leur sein une Présidente en la personne de Madame Corinne BITTERLICH. Cette dernière assumera cette fonction pendant la durée de son mandat, qui viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2016.

Fait à Luxembourg, le 17 mai 2010.

Certifié sincère et conforme

ALMAFIN S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010134554/17.

(100154016) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2010.

Amtex Corporation S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 54, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 112.726.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 1^{er} octobre 2010

1. L'assemblée accepte la démission de Monsieur Giuseppe-Renato Papini en tant qu'administrateur de la société.
2. L'assemblée décide de pourvoir au remplacement de l'administrateur sortant en appelant Monsieur Giovanni Annunziata, né à Roma (Italie), le 1^{er} avril 1964, demeurant professionnellement à 124, boulevard de la Petrusse, L-2330 Luxembourg, en tant qu'administrateur. Le nouvel administrateur est élu pour une période expirant à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en l'an 2016.
3. L'assemblée accepte la démission de Monsieur Mario Borradori en tant qu'administrateur de la société.

4. L'assemblée décide de pourvoir au remplacement de l'administrateur sortant en appelant Monsieur Gianluca NINNO, né à Policoro (Italie), le 7 avril 1975, demeurant professionnellement à 44, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, en tant qu'administrateur. Le nouvel administrateur est élu pour une période expirant à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en l'an 2016.

5. L'assemblée accepte la démission des sociétés AND LIMITED et ACD LIMITED en tant qu'administrateurs de la société.

6. L'assemblée décide de pourvoir au remplacement des administrateurs sortants en appelant Monsieur Natale CAPULA, né à Villa S. Giovanni (Italie), le 1^{er} novembre 1961, demeurant professionnellement à 44, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, en tant qu'administrateur. Le nouvel administrateur est élu pour une période expirant à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en l'an 2016.

Fait à Luxembourg, le 1^{er} octobre 2010.

Pour le Conseil d'Administration

Signature

Référence de publication: 2010136860/27.

(100155450) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2010.

Sports-Loisirs Scheedgen, Association sans but lucratif.

Siège social: L-6210 Consdorf, 19, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg F 8.487.

— STATUTS

Entre les soussignés

GONCALVES Bruno, 4 Cité um Railand L-6114 Junglinster

FRITSCH Florian, 10 rue de la Montagne L-6136 Junglinster

VREHEN Ben, 17 Hinter der Höh D-54668 Ferschweiler

NEUMANN Guy, Im Kirchenfeld 18 D-54636 Biersdorf am See

HURT Carlo, 62 route d'Echternach L-6250 Scheidgen

Ainsi que ceux en nombre illimité qui acceptent les présents statuts, il a été convenu de constituer un club de sports-loisirs.

Chapitre 1^{er}. Dénomination, Siège, Objet social.

Art. 1^{er}.

L'association est dénommée: Sports-Loisirs Scheedgen

Art. 2.

Le siège social est établi à L-6210 Consdorf, Café de la Poste 19 route de Luxembourg

Art. 3.

Elle a pour objet toute activité quelconque se rapportant directement ou indirectement à la pratique du sport.

Elle peut s'affilier à toutes organisations nationales ou internationales ayant un but identique au sien ou plus généralement ayant comme but la pratique ou la promotion du sport

Elle s'efforce de créer et d'entretenir des relations amicales entre ses membres, de maintenir et de promouvoir le fair-play dans la pratique sportive, d'assurer la défense des intérêts sportifs de ses adhérents et de représenter ces intérêts auprès des autorités.

Elle peut louer ou acquérir des immeubles en vue de remplir son objet social.

Chapitre 2. Membres du comité et Membres d'honneur.

Art. 4.

Le nombre minimum des membres du comité est fixé à cinq (5). Il ne comprend pas les membres d'honneur.

Art. 5.

Sont admissibles comme membres du club, toute personne manifestant la volonté déterminée à observer les présents statuts.

L'admission est constatée par la remise d'une carte de membre.

Sont admissibles comme membres d'honneur toute personne manifestant la volonté, agréée par le comité et remplissant les conditions que celui-ci fixera à leur admission. Une carte de membre spéciale peut leur être remise.

Néanmoins les membres d'honneur n'exercent aucune des prérogatives prévues par la loi et les présents statuts en faveur des membres.

Art. 6.

La cotisation annuelle ne peut pas dépasser le montant de cinquante (50) Euro.
Elle est fixée par l'assemblée générale.

Art. 7.

Les membres du club peuvent se retirer en présentant leur démission. Est réputé démissionnaire le membre ayant refusé de payer la cotisation annuelle, ou ayant omis de la payer endéans trois (3) mois après réclamation.

La qualité de membre se perd encore par l'exclusion. Celle-ci est prononcée par l'assemblée générale statuant à la majorité des deux tiers (2/3) de voix, dans les cas suivants:

- Lorsqu'un membre s'est rendu responsable d'un acte ou d'une omission grave contraire aux statuts et règlements du club.

- Lorsqu'un membre s'est rendu responsable d'un acte ou d'une omission de nature à porter atteinte, soit à l'honneur ou à sa considération personnelle, soit à la considération ou à l'honneur d'un autre membre, soit à la considération du club.

Le comité peut élaborer des règlements (par exemple de discipline à entériner par l'assemblée générale.

Le comité, après avoir entendu l'intéressé en ses explications, et statuant à la majorité de ses membres, peut, pour l'une des mêmes raisons, prononcer avec effet immédiat la suspension temporaire de l'affiliation d'un membre. Cette suspension prendra fin lors de la prochaine assemblée générale qui sera appelée à statuer sur l'exclusion de ce membre.

En cas de démission ou d'exclusion, les membres concernés n'ont aucun droit sur le fond social et ne peuvent réclamer le remboursement des cotisations déjà versées.

Chapitre 3. Assemblée générale.**Art. 8.**

Sont de la compétence exclusive de l'assemblée générale:

- 1) la modification des statuts
- 2) la nomination et la révocation des membres du comité
- 3) l'approbation annuelle des budgets et des comptes
- 4) la dissolution du club
- 5) l'exclusion d'un membre du club

Art. 9.

L'assemblée générale se réunit annuellement.

Art. 10.

En cas de besoin, le comité peut convoquer à chaque moment une assemblée générale extraordinaire.

L'assemblée générale extraordinaire doit être convoquée par le comité, lorsque 1/5 des membres en font la demande et ce endéans les deux (2) mois suivants la demande.

Art. 11.

Toute proposition signée d'un nombre de membres égal au vingtième (1/20) de la dernière liste annuelle des membres doit être portée à l'ordre du jour.

Art. 12.

Les membres du comité qui, en application des articles 10 et 11, veulent faire convoquer une assemblée générale, doivent soumettre au président du comité une note écrite précisant leur intention. S'il s'agit d'une question à porter à l'ordre du jour, cette note doit être entre les mains du président du comité quinze (15) jours avant la date fixée de l'assemblée générale.

Art. 13.

Tous les membres doivent être convoqués par écrit au moins huit jours avant la date de l'assemblée générale. La convocation doit contenir l'ordre du jour.

Art. 14.

Tous les membres ont un droit de vote égal dans l'assemblée générale et les résolutions sont prises à la majorité des voix des membres présents, sauf dans les cas où il est décidé autrement par les présents statuts ou par la loi.

Art. 15.

L'assemblée générale ne peut valablement délibérer sur les modifications aux statuts que si l'objet de celle-ci est spécialement indiqué dans la convocation, et si l'assemblée réunit les 2/3 des membres. Aucune modification ne peut être adoptée qu'à la majorité des 2/3 des voix des membres présents. Si les 2/3 des membres ne sont pas présents à la première assemblée, il peut être convoqué une seconde assemblée qui pourra délibérer quel que soit le nombre des membres présents.

Toutefois, si la modification porte sur l'un des objets en vue que desquels le club s'est constitué, les règles qui précèdent sont modifiées comme suite:

- 1) la seconde assemblée ne sera valablement constituée que si la moitié au moins des membres sont présents.
- 2) la décision n'est admise dans l'une ou dans l'autre assemblée, que si elle est votée à la majorité des 3/4 des voix.

Chapitre 4. Le comité du club.

Art. 16.

Le club est administré par un comité composé de 5 - 7 membres, 5 membres au minimum. Ceux-ci sont élus par l'assemblée générale pour le terme de 2 ans. Toutefois, ils sont révocables à tout moment, par décision de l'assemblée générale. Les membres du comité sortants sont rééligibles.

En cas de vacance du mandat d'un ou plusieurs membres du comité, les membres restants, continuent à former un comité ayant les mêmes pouvoirs et attributions que celui nommé par l'assemblée générale.

Art. 17.

Les membres élus du comité répartissent entre eux les différentes charges. Ils désignent notamment le président, le secrétaire et le trésorier.

Le trésorier sera chargé du recouvrement des cotisations, du contrôle des listes d'affiliation et de la tenue de la comptabilité.

Le trésorier présente le compte financier aux vérificateurs de caisse et au comité.

Les deux vérificateurs de caisse seront désignés par l'assemblée générale.

En cas d'empêchement du président, ses fonctions et pouvoirs sont exercés par le plus ancien des membres du comité.

Le comité peut s'adjoindre un ou plusieurs secrétaires administratifs, associé ou non, rémunérés ou non.

Art. 18.

Le comité se réunit sur convocation du président ou du secrétaire.

Il ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente.

Les décisions du comité sont prises à la majorité des voix émises par les membres présents.

Les membres du comité qui s'abstiennent au vote ne sont pas pris en considération pour le calcul de la majorité nécessaire pour l'adoption du vote. Les membres du comité qui ont un intérêt personnel dans une délibération, doivent s'abstenir de voter.

En cas de partage des voix celle du président ou de son remplaçant est prépondérante.

Il est tenu par les soins du secrétaire un registre des réunions dans lequel sont inscrits les noms des personnes présentes, l'ordre du jour ainsi que les décisions prises.

Art. 19

Le comité a les pouvoirs les plus étendus pour l'administration et la gestion du club. Dans ce cadre, il peut notamment passer tous contrats ou actes unilatéraux engageant le club ou ses biens meubles ou immeubles, conférer tous les pouvoirs spéciaux à des mandataires de son choix, associés ou non. Pour engager le club, les actes du comité doivent porter la signature du président, ou à défaut du secrétaire ou à défaut d'un autre membre du comité que ce dernier désigné à cette fin.

Chapitre 5. Divers.

Art. 20.

Dans le cas d'une dissolution volontaire, l'assemblée générale désignera trois liquidateurs et déterminera leurs pouvoirs.

Art. 21.

Dans tous le cas de dissolution volontaire ou judiciaire, l'actif net du club sera versé à l'office social de la commune de Consdorf avec l'accord du collège échevinal.

Art. 22.

Toutes les questions qui ne sont pas prévues expressément par les présents statuts sont régies par les dispositions de la loi sur le club.

Fait à Scheedgen, le 01/07/2010.

Signatures

Membres

Référence de publication: 2010135734/142.

(100154012) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2010.

Amundi Interinvest, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 26.004.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 11 octobre 2010.

Référence de publication: 2010134556/10.

(100153785) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2010.

Andalar Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.
R.C.S. Luxembourg B 56.527.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait de l'associé unique a pris la résolution suivante le 1^{er} octobre 2010

L'assemblée prononce la clôture de la liquidation et déclare que la société anonyme Andalar Invest S.A., en liquidation, ayant son siège social 1, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, a définitivement cessé d'exister, même pour les besoins de la liquidation. Les livres et les documents sociaux seront conservés au dernier siège de la société pendant cinq ans.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010134557/13.

(100154183) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2010.

STELIOR - LUXEMBOURG, Centre international d'information, de recherche et d'études sur les troubles du métabolisme, Association sans but lucratif.

Siège social: L-9905 Troisvierges, 16, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg F 8.491.

STATUTS

Art. 1^{er}. Dénomination, Siège.

1. Sous le nom de STELIOR - LUXEMBOURG, Centre international d'information, de recherche et d'études sur les troubles du métabolisme est constituée une association sans but lucratif, organisée comparativement au sens de la loi du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif, telle qu'elle a été modifiée par les lois des 22 février 1984 et 4 mars 1994.

2. Elle est indépendante tant sur le plan politique que confessionnel et n'est pas sectaire.

3. Le siège social de l'Association est situé au 16, Grand-rue, L-9905 Troisvierges.

Art. 2. But.

1. L'association a pour but de donner par tous les moyens en sa disposition une information permanente et de pointe sur les dernières recherches, découvertes scientifiques et analyses de laboratoires, et de faire des études se rapportant aux troubles du métabolisme des enfants, adolescents et adultes.

2. A cet effet elle se propose d'utiliser aussi des locaux situés en dehors du Luxembourg et de créer des centres d'accueil pilotes pour la prise en charge de ces personnes avec une surveillance médicale, thérapeutique et nutritionnelle.

3. L'association peut à tout autre organisme poursuivant des buts analogues et soutenir la création, par décision du Comité, d'associations poursuivant également des buts analogues.

Art. 3. Membres. L'association se compose de deux catégories de membres:

- a) les membres actifs qui seuls ont droit de vote,
- b) les membres de soutien, personnes physiques ou morales, adhérant à ses buts et s'acquittant de la cotisation annuelle, sans droit de vote.

Art. 4. Qualité de membre.

1. Les membres fondateurs ont de droit la qualité de membres actifs.

2. Les demandes d'admission en qualité de membre actif doivent être adressées par écrit au Comité. L'admission doit être acceptée à la majorité des membres de l'Assemblée Générale lors d'un scrutin en assemblée ou par voie de correspondance.

3. Le paiement de la cotisation annuelle confère la qualité de membre de soutien.

4. Tous les membres sont régulièrement informés des activités de l'association et de l'évolution des recherches scientifiques en relation avec le but statutaire, sont invités à participer aux diverses activités de l'association, bénéficient en cas de besoin de son aide et soutien et ont des facilités pour acquérir la documentation éditée par l'association.

Art. 5. Perte de la qualité de membre.

1. La qualité de membre actif ou de soutien se perd par le décès, la démission ou l'exclusion.
2. Un membre actif ou de soutien peut en tout temps donner sa démission, adressée par écrit au Comité, qui a effet immédiat. Le démissionnaire doit s'acquitter de ses obligations envers l'association. La cotisation annuelle reste acquise à l'association en cas de démission en cours d'année.
3. Le non-paiement de la cotisation annuelle avant le 31 décembre esquivait à une démission.
4. L'exclusion d'un membre actif ne pourra avoir lieu qu'à une majorité de trois quarts sur vote unanime de tous les membres actifs réunis, présents et représentés, en assemblée ou par voie de correspondance sans indication de motifs. La décision est définitive et non susceptible de recours judiciaire.
5. L'exclusion d'un membre de soutien peut être prononcée par l'Assemblée Générale à la majorité sans indication des motifs et sans recours possible.

Art. 6. Ressources.

1. Les ressources de l'association sont constituées par les cotisations des membres actifs et de soutien, les dons, les legs, les subventions, toute autre aide financière, la vente d'articles de l'association ou le produit des manifestations organisées par l'association en vue d'atteindre ses buts.
2. La cotisation annuelle est fixée par l'Assemblée Générale.
3. En cas de difficultés financières, un membre peut en être dispensé par décision du Comité. La cotisation peut aussi, sur décision du Comité, être remplacée par une prestation en nature.
4. L'avoir social répond seul des engagements de l'association.

Art. 7. Organes de l'Association. Les organes de l'Association sont l'Assemblée Générale, le Comité et les Vérificateurs des comptes.

Art. 8. Assemblée Générale.

1. L'Assemblée Générale est constituée des seuls membres actifs.
2. L'Assemblée Générale ordinaire se réunit tous les deux ans selon un ordre du jour fixé par le Comité.
3. Une Assemblée Générale Extraordinaire peut être convoquée en tout temps à la requête du Comité ou à la demande écrite adressée au Comité par 1/5^{ème} des membres actifs.
4. L'ordre du jour est envoyé aux membres dix jours à l'avance avec la convocation.
5. Sauf disposition contraire des présents statuts, les décisions sont prises à la majorité simple des membres présents ou représentés par un autre membre actif. En cas d'égalité des voix, celle du (de la) président (e) de l'association l'emporte.
6. Toute modification des statuts de l'Association doit réunir l'adhésion des trois quarts des membres présents ou représentés par un autre membre actif.
7. Les décisions de l'Assemblée Générale ne peuvent porter que sur des objets mentionnés à l'ordre du jour ou des propositions individuelles parvenues au Comité au moins cinq jours avant la réunion, sauf si l'Assemblée Générale n'en décide autrement à la majorité des trois quarts des membres présents et représentés par un autre membre actif.
8. Il est tenu un procès-verbal des décisions et élections de l'Assemblée Générale et extraordinaire. Ce document est signé par le président de la séance et son rédacteur.
9. Les membres du Comité et les Vérificateurs des comptes n'ont pas le droit de participer au vote de leur décharge.

Art. 8. Réunion des membres de soutiens.

1. Une réunion des membres de soutien avec les membres actifs peut être convoquée par le Comité après la partie officielle de l'Assemblée Générale.
2. Une telle réunion aura pour but d'informer les membres de soutien de la marche de l'association et de l'évolution de la poursuite du but statutaire et de leur permettre de poser des questions et de formuler des suggestions.

Art. 8. Attributions de l'Assemblée Générale. L'Assemblée Générale est l'organe suprême.

Elle a notamment les compétences suivantes.

- 1) Donner décharge au Comité et aux Vérificateurs des comptes et approuve les comptes annuels et le rapport des Vérificateurs des comptes,
- 2) Elire les membres du Comité et les Vérificateurs des comptes,
- 3) Fixer le montant de la cotisation annuelle,
- 4) Accepter l'admission de nouveaux membres actifs et prononcer leur exclusion et celle des membres de soutien,
- 5) Délibérer sur tous les objets présentés par le Comité,
- 7) Modifier les statuts,

8) Prononcer la dissolution de l'Association et décider du son de l'avoir social après paiement des dettes.

Art. 9. Comité.

1. La direction de l'Association incombe au Comité composé du (de la) président(e), du (de la) vice-président(e) et de cinq membres bénévoles au minimum élus par l'Assemblée Générale pour deux ans. Ils sont rééligibles.

2. Ne peuvent être membres du Comité que les membres actifs.

3. Madame Elke AROD est membre de droit du Comité.

4. Le Comité règle la répartition des fonctions en son sein et élit le (la) président(e) et le (la) vice-président(e) de l'association.

5. Le Comité peut créer des commissions permanentes ou temporaires, dont le président doit être obligatoirement un membre du Comité.

6. Il se réunit aussi souvent que les affaires de l'Association l'exigent.

7. Il peut déléguer tout ou partie de ses tâches.

8. Il prend ses décisions à la majorité simple des membres présents ou représentés par un autre membre du Comité ou par voie de courrier simple ou électronique.

9. Mme Sylvie GLESENER est nommée à vie présidente de Stelior - Luxembourg.

Art. 10. Attributions du Comité.

1. Le Comité jouit des pouvoirs les plus étendus dans les limites fixées par les statuts et la loi pour atteindre le but social, sous réserve des attributions de l'Assemblée Générale et des Vérificateurs des comptes.

2. Il est en particulier chargé de:

a) gérer les affaires courantes et entreprendre toute action utile à l'accomplissement du but social,

b) exécuter les décisions de l'Assemblée Générale et de veiller à leur respect,

c) convoquer l'Assemblée Générale et en fixer l'ordre du jour,

d) présenter à l'Assemblée Générale un rapport d'activité tous les deux ans et le compte-rendu financier tous les deux ans, et présenter à l'Assemblée Générale les demandes d'admission de candidats membres actifs.

Art. 11. Vérificateurs aux comptes. Le contrôle des comptes est exercé par deux vérificateurs des comptes élus par l'Assemblée Générale parmi les membres actifs ne faisant pas partie du Comité.

Art. 12. Pouvoir de représentation.

1. L'association est valablement représentée par le (la) président(e), à défaut deux membres du Comité.

2. Elle est valablement engagée par la signature individuelle du (de la) président(e) ou par la signature collective de deux membres du Comité, sous réserve de l'alinéa ci-dessous.

Art. 13. Exercice social.

1. L'exercice social commence le 1^{er} janvier et prend fin le 31 décembre.

2. Le premier exercice couvrira la période de la constitution de l'association au 31 décembre de l'année suivante.

Art. 14. Modification des statuts. Les statuts peuvent être modifiés par l'Assemblée Générale à la majorité des trois quarts des membres présents et représentés ou par correspondance.

Art. 15. Dissolution et Liquidation.

1. La dissolution de l'association ne peut être décidée qu'à la majorité des trois quarts des membres présents, représentés ou par correspondance, ceux-ci représentant la moitié au moins des membres de l'association.

2. Si le quorum n'est pas atteint, une nouvelle Assemblée Générale sera convoquée; elle statuera à majorité simple des membres présents, représentés ou par correspondance.

3. La liquidation aura lieu par les soins du Comité, à moins que l'Assemblée Générale n'en décide autrement.

4. Après paiement des dettes, l'actif social sera dévolu à une institution à but non lucratif poursuivant des buts analogues désignée par le comité, cas échéant l'Assemblée Générale.

Les présents statuts ont été adoptés à l'assemblée constitutive le 15 juillet 2010 à Troisvierges.

Membres fondateurs

Présidente: GLESENER Sylvie - fonctionnaire C.E. - 16, Grand-rue, L-9905 TROISVIERGES

Vice-président: WAGENER Nico - fonctionnaire de police retraité - Maison 45, L-9943 HAUTBELLAIN

Vice-présidente honoraire: AROD Elke - présidente de Stelior/Genève - 275, route d'Hermance, CH-1247 ANIERES

Trésorier: SCHICKES Yves - ouvrier - Maison 23, L-9942 BASBELLAIN

Secrétaire: KOESSLER Patricia: employée privée - 80, rue Michel Lentz, L-3251 BETTEMBOURG

GLESENER Sylvie / WAGENER Nico / AROD Elke / SCHICKES Yves / KOESSLER Patricia.

Référence de publication: 2010136363/139.

(100154726) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2010.

Andalar Invest S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 56.527.

Le bilan de clôture de la liquidation au 29 septembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010134558/10.

(100154355) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2010.

Fidji Luxembourg (BC2), Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9A, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 115.238.

En date du 30 août 2010, l'associée unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

D'accepter la démission de

- Monsieur Michael COLATO en tant que gérant de la Société avec effet immédiat.

De nommer

- Monsieur Jérôme BERTRAND, né le 12 mars 1974, à Calais, France ayant comme adresse professionnelle Devonshire House, Mayfair Place, London W1J 8AJ, Angleterre en tant que nouveau gérant de la Société avec effet immédiat et à durée indéterminée.

Depuis cette date, le conseil de gérance de la société est désormais composé des personnes suivantes:

Madame Ailbhe JENNINGS

Monsieur Michel PLANTEVIN

Monsieur Jérôme BERTRAND

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg le 09 septembre 2010.

Référence de publication: 2010134644/21.

(100153828) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2010.

Erste ZBI Opportunity Real Estate Fund ONE - Holding S.à R.L., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 112.500,00.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 3, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 144.244.

Par résolutions signées en date du 10 septembre 2010, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1. acceptation de la démission de Werner Wündsich, avec adresse au 4, Uhlandweg, 95447 Bayreuth, Allemagne, de son mandat de «Geschäftsführer» avec effet au 15 septembre 2010

2. nomination de Klaus Fürstenberg, avec adresse au 10, Henkestraße, 91054 Erlangen, Allemagne, au mandat de «Geschäftsführer» avec effet au 15 septembre 2010 et pour une durée indéterminée

3. nomination de Andreas Hettinger, avec adresse au 61, Hahnenberg, 54634 Bitburg, Allemagne, au mandat de «Geschäftsführer» avec effet au 15 septembre 2010 et pour une durée indéterminée

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 octobre 2010.

Référence de publication: 2010134627/17.

(100154320) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2010.
